



**MISSION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
EN
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

RAPPORT

**ATTAQUES PERPETRÉES SUR LES ENFANTS
ET JEUNES DE LA RUE
À MBUJI MAYI
DU 20 AU 25 SEPTEMBRE 2004**

Avril 2005

Table des Matières

	Page
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
MÉTHODOLOGIE	5
I. CONTEXTE ÉCONOMIQUE	5
II. LE PHÉNOMÈNE DES ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE À MBUJI MAYI	7
II. a) Ampleur et causes du phénomène	7
II. b) Discrimination, marginalisation et criminalisation des enfants de la rue	9
II. c) Manipulation politique des enfants et jeunes de la rue	10
II. d) Crimes/abus attribués aux enfants/jeunes de la rue et leur impunité	12
III. LA SÉQUENCE DES ÉVÈNEMENTS DU 20 AU 25 SEPTEMBRE 2004	13
IV. LES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME/DE L'ENFANT	17
IV. a) Atteintes à la vie	18
IV. b) Atteintes à l'intégrité physique	20
IV. c) Disparitions/arrestations	21
V. LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LES ÉVÈNEMENTS	21
V. a) Les autorités locales et provinciales	21
V. b) La police	23
V. c) Les FARDC	25
VI. LE RÔLE DES MÉDIAS	25
VII. LE RÔLE DES PARTIS POLITIQUES	26
VIII. LA RÉPONSE HUMANITAIRE ET LA PROTECTION DES ENFANTS	27
IX. LES ENQUÊTES OFFICIELLES MENÉES SUR LES ATTAQUES	29
IX. a) Le Gouvernement de la Transition	29
IX. b) L'action de la justice à Mbuji Mayi	30
XI. CONCLUSIONS	30
XII. RECOMMANDATIONS	32
Annexe I Liste des enfants et jeunes rapportés morts	36
Annexe II Cas individuels d'attentat à la vie	38
Annexe III Témoignage sur des attentats à l'intégrité physique	41
Annexe IV Liste des personnes rencontrées	42

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Du 20 au 25 septembre 2004, des attaques brutales contre des jeunes et enfants de la rue ont eu lieu à Mbuji Mayi¹. Ces attaques ont été menées par des creuseurs artisanaux des mines de diamant ; incités par ces creuseurs, d'autres membres de la population les ont ensuite rejoints. Selon les statistiques officielles, 16 enfants et jeunes de la rue ont perdu la vie et d'autres ont été blessés après avoir été soumis à des bastonnades, des coups de machettes, brûlures ou lapidation. Parmi les victimes, il y avait de jeunes enfants âgés d'à peine 10 ans. Certains d'entre eux ont été brûlés vifs, images choquantes qui ont été montrées à la télévision. Des centaines d'enfants et jeunes de la rue ont du prendre la fuite pour échapper aux violences.

Des creuseurs et des membres de la population ont justifié ces attaques en se plaignant des exactions commises par les jeunes de la rue et le manque d'action des autorités policières et judiciaires pour les punir. Certes, la criminalité pose un grand problème à Mbuji Mayi et les autorités de l'Etat n'y ont pas répondu de façon adéquate. Etant devenus une véritable force en ville, certains enfants et jeunes de la rue, organisés dans des bandes ou "armées" et se sentant même protégés par certains dirigeants politiques, commettaient toute sorte d'abus contre la population en toute impunité. Néanmoins, le lynchage des enfants et des jeunes n'est en aucun cas justifiable ; tous les citoyens ayant également le devoir de respecter la vie des autres.

La plupart du temps, la police n'est pas intervenue de façon adéquate pour empêcher ces actions, même si elle a pu sauver la vie de certains enfants et jeunes de la rue. Cependant, les autorités étaient au courant de la planification des attaques. Selon les témoins, un ultimatum selon lequel les creuseurs allaient prendre leurs propres mesures pour en finir avec la présence des enfants de la rue si les autorités ne réagissaient pas dans les 48 heures, avait été diffusé à plusieurs reprises par les médias avant le jour fatal du 25 septembre 2004.

A signaler également qu'au même moment où, à Mbuji Mayi, les enfants et jeunes de la rue étaient la cible d'attaques, des rafles d'enfants de la rue ont eu lieu à Kinshasa et Kananga. A Lubumbashi, à l'époque, des autorités locales ont menacé de fermer les centres d'hébergement pour enfants de la rue en centre ville².

¹ Il est très courant à Mbuji Mayi d'entendre parler des *enfants* de la rue ou du marché pour se référer, sans distinction d'âge, tant aux petits enfants qu'aux jeunes adultes sans abris. Cependant, dans ce rapport, toute référence aux *enfants* recouvre des mineurs âgés de moins de 18 ans, selon la définition de l'enfant dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant et la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, ratifiées par la RDC en 1990 et 2001 respectivement. Cette définition de l'enfant est reprise dans la Constitution de la Transition et le Code de la Famille congolais. Aussi, c'est pour éviter des implications péjoratives ou discriminatoires du terme *shégué*, que le terme "jeunes et enfants de la rue" a été utilisé.

² A Lubumbashi, qui abriterait 3000 enfants de la rue d'après certaines estimations, en septembre 2004 les autorités ont mené des opérations "de nettoyage" des rues, menaçant de fermer tous les centres d'accueil pour enfants (accusant les ONG qui les gèrent d'incompétence) ou d'évacuer les enfants en dehors du centre ville.

A Kinshasa, le 22 septembre 2004, la police a mené des rafles de jeunes de la rue, y compris des enfants et jeunes femmes, et soixante-huit enfants ramassés dans les boulevards ont été mis en détention. Ils ont été libérés un jour après grâce à l'intervention des agences de protection de l'enfance.

A Kisangani, le 22 septembre 2004, 13 enfants de la rue de 12 à 17 ans, qui ont cherché de l'abri pendant la nuit dans un bâtiment de l'Etat, ont été arrêtés accusés de vagabondage et ensuite le juge a ordonné leur mise à la disposition de l'Etat jusqu'à leur 21^{ème} année. La Section Protection de l'Enfance de la MONUC a plaidé pour la révision des jugements à Kisangani, ce qui a été fait, et les enfants ont été placés dans des centres en attente de leur réunification familiale. Mais la réunification familiale ou bien le placement dans des centres a été assez difficile et lente pour un tiers de ces enfants, lesquels ont passé plus de six mois en prison.

Ce rapport, basé sur les résultats d'une série d'enquêtes effectuées à Mbuji Mayi et dans des villages voisins, porte sur les événements survenus entre le 20 et 25 septembre 2004. Il analyse les raisons pour lesquelles les enfants de la rue ont été ciblés de manière indiscriminée en tant que "délinquants", indépendamment de leur participation à des activités criminelles, et le manque de mesures adéquates pour protéger les enfants de la rue. Le rapport met en cause, le rôle et les réactions des différents acteurs étatiques vis à vis les événements et par la suite, et il montre le risque du recours à la violence et justice populaires. Le rapport souligne le fait qu'il existe la possibilité de voir d'autres utilisations et manipulations d'enfants de la rue à des fins politiques ou économiques, voire des représailles à leur égard, particulièrement dans une ville où des intérêts économiques et des tensions politiques sont élevés au plus haut point, surtout avec le processus électoral. Le rapport conclut sur des recommandations pour lutter contre l'impunité, sur le besoin d'un support approprié aux programmes de réinsertion pour les enfants de la rue, et de mesures de prévention afin d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent dans le futur.

Bien que la situation à Mbuji Mayi soit relativement calme, des possibilités que d'autres violences ressurgissent demeurent, vu le manque jusqu'à présent de réponses adéquates à l'égard des incidents de septembre 2004 et des causes sous-jacentes. En ce qui concerne la justice, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Mbuji Mayi a jugé cinq (5) personnes accusées d'avoir tué des enfants de la rue entre le 20 et le 25 septembre 2004. Le jugement a terminé en première instance le 6 avril 2005 avec une sentence qui a condamné chacun à cinq (5) ans de prison pour le crime de meurtre. Le même jour où la sentence a été rendue publique, le Procureur a interposé appel car il considère les peines dérisoires. En ce qui concerne le rôle et la réponse de la police, six mois après les événements, la police n'avait pas été renforcée de manière adéquate en concernant l'équipement pour le maintien de la sécurité et de l'ordre, ce qui s'avère d'autant plus nécessaire pendant le processus électoral. Quoique des fonds aient été promis par le Ministère du Budget et du Fond Social pour appuyer la réinsertion des enfants de la rue, ils n'étaient pas encore reçus à Mbuji Mayi en avril 2005. La sensibilisation de la population par le Gouverneur et le maire de la ville ainsi que par des agents de protection de l'enfant a été faite juste après les événements et ensuite de manière sporadique. Une sensibilisation large et soutenue demeure nécessaire.

A ce jour, un certain nombre d'enfants sont retournés dans la rue et des habitants de Mbuji Mayi craignent pour la sécurité des enfants si des mesures à long terme de prévention et de réinsertion ne sont pas prises. Loin d'être plus protégés, les enfants de la rue continuent à faire face à des risques d'arrestation et détention arbitraire, et de discrimination. Le 7 avril 2005, le Directeur du Cabinet du Gouverneur de Mbuji Mayi a émis un communiqué de presse interdisant formellement aux enfants « *en rupture de liens familiaux et aux mineurs d'âge de se retrouver dans les marchés, les parkings-gares et autres lieux publics pendant la journée pour s'adonner à leurs sales besognes* ». Le communiqué menace tout enfant se retrouvant dans la rue sans leurs parents après 20h d'arrestation pour « délit de vagabondage ».

MÉTHODOLOGIE

Du 4 au 10 octobre 2004, une équipe multidisciplinaire de la MONUC, coordonnée par la section Protection de l'Enfant, et composée des membres des Sections Affaires Politiques, Droits de l'Homme et Police Civile, s'est rendue à Mbuji Mayi pour enquêter sur les événements du 20 au 25 septembre 2004.

L'équipe a mené des entretiens individuels et confidentiels, a effectué des visites sur les lieux des incidents, aux centres d'hébergement pour enfants de la rue et aux cachots. Elle a interrogé plus de 50 enfants et jeunes de la rue, des creuseurs, les autorités locales et provinciales, les médias, les partis politiques, les agences onusiennes, les universitaires, les agences de protection de l'enfance, la société civile, des représentants de la *Société Minière de Bakwanga* (MIBA), des hommes d'affaires étrangers ainsi que membres de diverses couches de la population (voir liste en Annexe).

Cette première enquête a été suivie par plusieurs d'autres menées par la Section Protection de l'Enfant, pour s'enquérir surtout sur la réinsertion et protection des enfants de la rue et pour suivre des actions entreprises par le Gouvernement. La Section a également suivi la situation des enfants et des jeunes détenus à Kananga qui avaient pris la fuite de Mbuji Mayi.

I. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après l'expulsion de travailleurs de Kasai du Katanga entre 1992 et 1994, le Kasai Oriental a pris un essor considérable sur le plan économique, devenant ainsi le 2^{ème} centre économique de la RDC, rivalisant avec le Katanga³. Mbuji Mayi dépend exclusivement du commerce du diamant. À cause d'opportunités limitées dans le domaine de l'emploi, les salaires bas et pratiquement l'inexistence de petites et moyennes entreprises, environ 80% de la population vit de l'exploitation de la gemme.

En effet, la puissance économique du Kasai Oriental repose sur la *Société Minière de Bakwanga* (MIBA). Fondée en 1961, la MIBA, est la plus grande compagnie minière de diamant principalement étatique de toute la RDC. Ses activités principales sont centrées sur Mbuji Mayi et sa région. Les recettes de la MIBA ont toujours représenté un pourcentage substantiel du revenu de la RDC⁴, mais ont connu une chute considérable lors des dernières années.

Sur une population de 2.5 à 3 millions, la MIBA emploie seulement 5700 personnes,⁶ le reste de la population tente pour la plupart de gagner leur vie en exploitant des mines artisanales et/ou illégalement à l'intérieur de la lucrative exploitation de la MIBA. Quelques creuseurs artisanaux étaient des enfants de la rue et beaucoup sont des jeunes qui ont déserté l'école en raison de l'appât du gain facile dans les mines. En effet, pour beaucoup de Congolais pauvres ou sans emploi, l'attrait des diamants de la MIBA est trop fort à résister et des centaines choisissent de gagner leur vie de façon illégale en essayant de s'introduire clandestinement dans les

³Le Département des Nations Unies chargé des Affaires Humanitaires IRIN des Grands Lacs: IRIN Partie VI : Kasai, 21/3/97. D'après un décret datant de l'époque coloniale, encore en vigueur, pour des non Congolais au Kasai il est nécessaire d'avoir une autorisation pour y investir; ce qui continue à empêcher des investisseurs étrangers de contribuer au développement des industries dans la région.

⁴ Les contributions de la MIBA au total des revenus de la RDC était de \$8 millions en 2003 et elles étaient estimées de monter à \$ 12 en 2004. Voir FMI, *Fourth Review of the PRG*, juillet 2004, pp. 70, 72.

⁶ Entretien avec Gustave Luabeya, PAD MIBA, Mbuji Mayi, 9 octobre 04.

exploitations minières du diamant, parfois même en prenant des graviers par la force (ces creuseurs armés sont appelés les “suicidaires”). Le secteur public a effectivement disparu et, comme le reste de la RDC, l'économie s'opère principalement de façon informelle.

Bien que la MIBA ait contribué ces dernières années à des projets pour le bien-être de la communauté,⁷ la population a éprouvé du ressentiment par le fait que cela ne contribue pas à la richesse minière de sa ville. Par exemple, dans son rapport au Gouverneur sur les événements du 25 septembre 2004, l'Inspecteur Divisionnaire Adjoint de la Police, J. D. Oleko, a dit que le Président de la MIBA, devrait “au moins rendre compte de la destination des fonds générés par la commercialisation des produits de la MIBA”.⁸ A Mbuji Mayi, le bourgmestre aussi a souligné la responsabilité de la MIBA en rapportant au Maire de Mbuji Mayi les plaintes des *creuseurs*. Il déclare dans son rapport que les creuseurs accusent la MIBA de retarder la reconstruction et le développement de la Province du Kasai Oriental en général, et de Mbuji Mayi en particulier: ‘La MIBA se donne le luxe d'envoyer le diamant ailleurs, et laisse la ville déchirée par des ravins, donc c'est déjà le début de la rébellion’.⁹ De plus, les *creuseurs* se plaignent de la distribution inégale faite sur les exploitations de diamants et la non réglementation sur les conditions d'exploitation artisanale, malgré leur plaidoyer sur ces sujets lors du processus de rédaction du nouveau Code Minier.¹⁰

En plus de leurs conditions précaires de travail, une grande partie des creuseurs risque aussi d'être des victimes potentielles des abus souvent perpétrés par la MIBA, afin de “protéger” son exploitation.¹¹ Ainsi, non seulement ils risquent leurs vies en creusant dans des conditions d'insécurité, mais ils s'exposent aussi au danger de se faire abattre par les gardes MIBA qui, selon les rapports, tirent sur des creuseurs qui entrent illégalement dans les exploitations.

En 2002, Amnistie Internationale rapportait que, chaque année, des douzaines de mineurs illégaux auraient été abattus dans les exploitations de diamants de la MIBA,¹³ sans que personne ne soit responsabilisé pour ces crimes. La mort de creuseurs clandestins, dont deux enfants, dans le polygone de la MIBA, en mars 2003, fut l'objet d'enquêtes et d'attention de la part de la communauté internationale.¹² Les autorités de l'époque ont invoqué un accident, tandis que des enquêteurs auraient trouvé des indices d'exécutions arbitraires. A ce jour, des poursuites judiciaires contre des agents de sécurité et de la MIBA n'ont jamais été intentées. La détention arbitraire des mineurs accusés d'exploitation illégale de diamants a été documentée en détail par la MONUC. Par exemple, quand la MONUC a visité des cellules de détention de la MIBA le 17 décembre 2003, il y avait douze mineurs âgés entre 13 et 15 ans dans ces cellules, accusés de ces genres de crimes. En effet, d'après les officiers de la MIBA dans des visites effectuées en 2004 et 2005, ce sont pour la plupart des jeunes entre 15 et 25 ans qui sont arrêtés chaque jour pour s'introduire illégalement dans l'exploitation.

⁷ Amnistie Internationale, *Making a Killing. The Diamond Trade in Government-controlled DRC*, 22 Octobre 2002.

⁸ Inspection Provinciale Kasai Oriental, MM, 27/09/04.

⁹ LKNM, Rep. Dem. du Congo, Province du Kasai Oriental, Ville de Mbuji Mayi, Commune de Bipemba, 27/09/04 au Maire, signe bourgmestre, objet : rapport journalier de samedi et dimanche 25-26/09/04.

¹⁰ Albert Kabasele, Secrétaire Général du Conseil Provincial des Diamantaires (CPD).

¹¹ Amnistie Internationale, *Making a Killing. The Diamond Trade in Government-controlled DRC*, 22 Octobre 2002, p. 7.

¹³ Amnistie Internationale, *Making a Killing. The Diamond Trade in Government-controlled DRC*, 22 Octobre 2002, pp. 7, 11, 13.

¹² Amnistie Internationale, *Making a Killing. The Diamond Trade in Government-controlled DRC*, 22 Octobre 2002, p. 7.

En plus des creuseurs, il faut signaler que d'autres secteurs économiques ont pris parti dans les événements du 20 au 25 septembre. Notamment, des transporteurs membres de l'Association de Chargeurs du Kasai Oriental ACHAKOR¹⁴ auraient profité du ciblage des jeunes de la rue pour régler des comptes, et mettre fin à la concurrence des jeunes et enfants de la rue qui travaillent dans les parkings et gares routières de la ville.

II. LE PHÉNOMÈNE DES ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE À MBUJI MAYI

a) Ampleur et causes du phénomène

Mbuji Mayi est connue comme la deuxième ville en RDC par le nombre d'enfants de la rue qu'elle abrite. En 2003, on y estimait plus de 5,000 enfants de la rue de moins de 18 ans¹⁵ dont plus de la moitié avaient entre neuf et 14 ans; quelques-uns avaient à peine 5 ans. Contrairement aux croyances, il y a un faible pourcentage d'orphelins parmi eux.¹⁶

Le nombre d'enfants de la rue a augmenté à Mbuji Mayi dans les dix dernières années, dont les raisons principales sont les suivantes, selon un rapport de la Division des Affaires Sociales (DIVAS):

- Le refoulement des Kasaiens du Katanga en 1992-3,¹⁷ qui se seraient retrouvés à Mbuji Mayi sans revenus,
- L'appauvrissement des familles aggravé par la guerre, le chômage élevé, le non-paiement des salaires par l'Etat et un coût élevé de la vie à Mbuji Mayi entraînent certains parents à chercher du travail ailleurs et/ou à abandonner leurs enfants,
- L'absence ou l'insuffisance de programmes d'aide sociale aux familles les plus vulnérables. A ceci s'ajoute l'irresponsabilité de certains parents et le manque de rappel par les autorités de leurs devoirs de prise en charge de leurs enfants, même dans des situations difficiles.¹⁸

¹⁴ Il y a eu apparemment des règlements de comptes privés entre des membres d'ACHAKOR. En effet, trois chargeurs, dont un jeune de la rue, interrogés ont dit avoir reconnu des chargeurs d'ACHAKOR, avec qui ils travaillaient, parmi ceux qui ont tenté de les tuer. Selon des témoignages, même le président du dit parking ainsi que d'autres transporteurs auraient désigné à la foule les personnes à attraper.

¹⁵ Il faut noter que les grandes villes du pays comme Kinshasa, Mbuji Mayi, Kisangani, Lubumbashi, Kananga, Matadi ainsi que Bukavu ont connu une recrudescence dans le nombre des enfants de la rue pendant les cinq dernières années. Selon le Ministre des Affaires Sociales, ils seraient entre 15,000 et 25,000 à Kinshasa, et d'autres sources en rapportent même 40,000. D'après l'Inspection Provinciale du PNHK Kasai Oriental, District de Police, Ville Ouest / Mbuji Mayi, non daté, objet : Rapport Circonstancé à l'Inspecteur Provincial PNC K.OR. Pour Mbuji Mayi, voir *Rapport d'enquête sur les enfants en situation de rupture des liens familiaux dans la ville de Mbuji Mai (du 22 septembre au 12 décembre 2003)*, par le Ministère des Affaires Sociales avec la collaboration de Save the Children UK.

¹⁶ *La protection légale et judiciaire des enfants en RDC : Problèmes centraux et propositions*, Document de Discussion, par BICE, Section Protection de l'Enfant de la MONUC, Save the Children UK et l'UNICEF, novembre 2004.

¹⁷ D'après le rapport ci-dessus, le nombre des enfants séparés a augmenté plus de 33% dans la période de 1991 à 2003, dû au refoulement de Katanga en 1993 et aux guerres, de l'AFDL et puis rwando-ougando-burundaises de 1997 à 2003. Notez que seulement 9% des enfants de la rue viennent de Katanga ; la plupart sont de Mbuji Mayi, quoique leurs parents aient été des refoulés.

¹⁸ En effet, la majorité des enfants de la rue rencontrés par l'équipe d'enquête avaient été chassés de leurs foyers, soit pour accusation de sorcellerie ou suite au décès ou divorce et remariage des parents. Quelques-uns avaient quitté la maison de leur gré par manque de nourriture, l'absence des parents (qui travaillaient dans des mines ou loin) et par maltraitance.

- De nouveaux mariages suite aux décès, divorce et séparation des parents et la conséquente maltraitance ou rejet par les marâtres ou parâtres,
- L'abandon d'enfants accusés de sorcellerie et la manipulation de ces croyances par certaines familles et certains pasteurs¹⁹,
- Un nombre croissant d'orphelins²⁰, surtout à cause du VIH/SIDA et de la guerre, et d'enfants séparés de leurs parents suite aux déplacements - leur prise en charge devenant une responsabilité additionnelle pour la famille proche.

Le principal trait commun des enfants de la rue est la séparation de leurs familles et, pour la plupart des cas, le fait d'habiter dans la rue (environ 80%). La plupart de ces enfants donc sont sans abris et couchent dans le marché ; ils ne vont pas à l'école; ils se trouvent dans des restaurants, hangars, boutiques, bars et dans le marché survivant, pour la plupart, comme porteurs, chargeurs et ramasseurs.²¹ En plus, environ 11% des enfants de la rue travaillent comme des vendeurs et creuseurs de diamants²² et certains survivent par la délinquance. D'autres sont encadrés et hébergés dans des centres d'hébergement pour enfants où ils peuvent suivre des activités éducatives ou l'apprentissage de métiers; ou alors quelques-uns sont logés chez des leaders des jeunes de la rue.

Bien que les parents soient les premiers responsables pour les soins et l'éducation de leurs enfants, l'Etat a l'obligation de veiller et d'assister pour que ces devoirs parentaux soient remplis, ainsi que de mettre en place des mesures pour assurer la protection des enfants contre toute forme de violence et d'exploitation.²³ Ni le gouvernement provincial actuel de Mbuji Mayi, ni le précédent, n'ont fait preuve d'une réelle volonté politique pour amener des solutions durables et créatives à la situation des enfants de la rue; encore moins pour adresser les causes socio-économiques étant à la base du problème. Au point que certaines autorités ont signalé que la situation des jeunes et enfants de la rue à Mbuji Mayi, désœuvrés et sans encadrement, est devenue une véritable « bombe à retardement ».²⁴

Des agences de la protection de l'enfant ont exprimé leurs préoccupations sur l'absence de mise en place de solutions à l'égard des enfants de la rue. Par exemple, concernant les rafles d'enfants de la rue, « on fait du bruit dans les médias » pour condamner ces opérations, « mais tout de suite après on oublie », sans que des mesures à long terme de prévention et réinsertion soient prises²⁵. Il faut signaler que la capacité locale, parmi les congrégations religieuses, ONG et agences internationales, demeure insuffisante pour réinsérer et encadrer tous les enfants séparés

¹⁹ Selon des enquêtes diverses, entre 50 et 70% des enfants de la rue ou dans la rue de Kinshasa et Mbuji Mayi sont accusés de sorcellerie et en conséquence expulsés du cercle familial. Voir *Les enfants accusés de sorcellerie à Kinshasa : la séparation violente des enfants et la crise de la famille urbaine*, Save the Children, 2003.

²⁰ Il faut noter que seulement environ 28% des enfants de la rue à Mbuji Mayi seraient des orphelins de père et mère.

²¹ D'après un recensement fait par la Croix Rouge en 2003, les enfants de 5 à 10 ans font principalement le ramassage de poubelle.

²² COJESKI/RDC, *Rapport sur les massacres des enfants de la rue à Mbuji Mayi, RDC par les creuseurs des diamants, du 17 au 25 septembre 2004*, octobre 2004. Selon le chef du village de Lwamuella, environ 200 enfants de la rue travailleraient dans les mines de diamants de son village et la moitié serait originaire des villages environnants comme Ngandajika.

²³ Arts 43 al.4, 44 al 2 et 45 al.1 de la Constitution de la Transition.

²⁴ Entretien avec la Vice-gouverneur chargée des finances et du développement.

²⁵ Entretien avec deux agences de protection de l'enfant, le 5 et 6 octobre 2004.

de leurs familles à Mbuji Mayi. L'UNICEF avait initié en 2003 un programme pour l'encadrement et la formation professionnelle des enfants de la rue. Le Comité Provincial des Diamantaires avait aussi élaboré des propositions, mais l'Etat n'avait entrepris aucune action pour le suivi de ces propositions.

Toutes les autorités rencontrées pendant l'enquête en octobre 2004 ont affirmé ne pas avoir de budget destiné aux programmes pour les enfants de la rue, ni en avoir prévu un pour 2005, et qu'elles comptaient sur l'aide internationale. Un représentant du Ministère des Affaires Sociales à Kinshasa a indiqué à l'époque l'absence d'un plan national et de budget pour la protection des enfants de la rue.

b) Discrimination, marginalisation et criminalisation des enfants de la rue

En fait, loin d'aider les enfants à travers des programmes d'appui et de faciliter leur réintégration, une grande partie des autorités, de la population et des médias, ont tendance à traiter tout enfant de la rue comme un « délinquant » actuel ou potentiel. En assimilant les uns aux autres, quand quelqu'un commet des infractions dans la rue il est souvent qualifié d' « enfant de la rue » même si ce n'est pas le cas. Ainsi, très souvent, les enfants de la rue jouent le rôle de 'boucs émissaires' pour des désordres et actes de délinquance commis par de jeunes adultes de la rue ou désœuvrés. Les attaques du 20 au 25 septembre contre jeunes et enfants de la rue confondus témoignent de cet amalgame dans l'esprit des gens entre jeunes délinquants - dont nombre d'anciens enfants de la rue - et enfants plus jeunes qui développent des stratégies de survie dans la rue. Les attaques perpétrées sur les enfants et les jeunes de la rue sans discrimination sont la preuve aussi du rejet social généralisé dont ils font l'objet. Il a été particulièrement alarmant de constater que même des enfants, parfois très jeunes, se sont joints à la foule munis de bâtons et ont participé aux actes de violence qui ont été perpétrés.

Par ailleurs, le texte de base sur la justice pour mineurs en RDC, le décret du 6 décembre 1950²⁶ relatif à l'enfance délinquante, en quelque sorte associe les enfants dits déviants livrés au *vagabondage* et à la *mendicité* aux enfants 'délinquants'. Les provisions de la loi relative au vagabondage et à la mendicité sont utilisées pour mettre en détention les enfants de la rue. Cette loi est aussi inadéquate par son caractère fort répressif en ce qu'elle privilégie des interventions d'ordre judiciaire par rapport à celles d'ordre social et préventif. Les enfants accusés de déviance (soit de vagabondage ou mendicité), ou d'infractions doivent suivre une même procédure judiciaire, et le juge peut prendre à leur égard le même type de mesures de garde et de rééducation, y compris la mise à la disposition de l'Etat jusqu'à leur 21^{ème} année. Par manque ou insuffisance de structures adéquates, et de programmes de rééducation en milieu ouvert, très souvent la mise à la disposition de l'Etat signifie la détention. Par conséquent des enfants de la rue accusés de vagabondage ou mendicité se retrouvent en prison, tel que constaté par la MONUC lors de ses visites régulières aux centres de détention.²⁷

A ceci s'ajoutent les délais de justice par manque de moyens des enfants pour les frais de justice, l'insuffisance d'avocats intéressés aux cas d'enfants démunis, la faible formation des juges et magistrats sur la protection légale de l'enfant, ainsi que le non-fonctionnement d'un service d'assistants sociaux pour assister le juge d'enfants, mener des enquêtes sociales et suivre l'application des mesures de réinsertion familiale et sociale des enfants.

²⁶ Complété par l'ordonnance loi n° 78/016 du 4 juillet 1978.

²⁷ Les enfants arrêtés sont mis dans un centre séparé des adultes géré par l'ONG BICE.

Dans le passé, les autorités de Mbuji Mayi ont recouru aux rafles pour faire face au phénomène d'enfants et jeunes de la rue. Il y en a eu au moins deux depuis mai 2003, au cours desquelles de nombreuses violations ont été commises à l'encontre des enfants. Notamment, dans la nuit du 11 au 12 mai 2003, la police ramassa des enfants et jeunes trouvés dans la rue en ville et les amena aux cachots des services spéciaux de la police²⁸. Ces arrestations ont eu lieu après des incidents lors d'une manifestation d'appui au PPRD et au Président Kabila et qui ont provoqué des blessures de la Vice-Gouverneur et d'autres personnes (voir ci-dessous). En conséquence, quarante-deux jeunes de la rue ont été détenus pendant dix jours dans des cachots des services spéciaux avant d'être transférés en prison, selon les témoins, sans eau ni nourriture – sauf des cacahuètes, fouettés systématiquement et battus avec des coups de bottes, bâtons et fusils. Un enfant est mort dans la cellule, apparemment suite aux mauvais traitements.²⁹ A l'époque, la MONUC a pu constater des blessures auprès de certains enfants un mois et demi après leur arrestation, ce qui corroborait leurs allégations. Aucun policier n'aurait été sanctionné pour ces abus.

Des opérations de ramassage et des arrestations de groupes d'enfants de la rue, pour la plupart accusés de vagabondage et mendicité, ont eu lieu à Kisangani, Lubumbashi et Kananga pendant la même période des événements de Mbuji Mayi en 2004. Ces faits ne sont pas une coïncidence, ni surprenants. Ce n'est pas la première fois que les autorités font recours à des arrestations en masse des enfants de la rue dans d'autres villes du pays, pour tenter de résoudre dans l'immédiat des désordres, des plaintes ou endiguer la montée du malaise social attribué à ces enfants.

En janvier 2005, une trentaine d'enfants de la rue à Mbuji Mayi ont été ramassés par la police et mis en détention, accusés de vagabondage. Le maire a justifié ces actes en indiquant que c'était une mesure palliative pour permettre l'identification des enfants et leur réintégration dans leur famille. Pourtant, ces enfants ont passé plusieurs jours dans les cachots sans nourriture et ensuite ont du attendre, quelques-uns des semaines, la décision du parquet ou du juge de paix pour leur libération ou leur mise dans le centre du BICE pour enfants en conflit avec la loi en attendant leur réinsertion.

Le 7 avril 2005, le Directeur du Cabinet du Gouverneur de Mbuji Mayi a émis un communiqué de presse interdisant formellement aux enfants « *en rupture de liens familiaux et aux mineurs d'âge de se retrouver dans les marchés, les parkings-gares et autres lieux publics pendant la journée pour s'adonner à leurs sales besognes* ». Le communiqué menace tout enfant se retrouvant dans la rue sans leurs parents après 20h d'arrestation pour « délit de vagabondage ».

c) La manipulation politique des enfants et des jeunes de la rue

La situation des enfants de la rue a été rendue plus difficile par le fait qu'ils ont été stratégiquement utilisés à des fins politiques. Les jeunes de la rue de Mbuji Mayi n'ont pas nécessairement d'affiliation politique. Cependant certains événements dans le passé ont montré qu'ils sont ouverts à la collaboration avec ceux qui leur offrent une certaine rémunération et peuvent même changer d'allégeances pour arriver à leurs fins. Dans le bastion de l'UDPS de

²⁸ A l'époque, la Section Protection de l'Enfant de la MONUC s'est entretenue avec 21 enfants détenus qui avaient entre 10 et 17 ans, dont sept auraient été torturés.

²⁹ Le 19 mai 2003, Kayemba Shetembar (13 ans) est décédé dans le cachot, apparemment suite aux mauvais traitements.

Tshisekedi (opposition), les enfants et jeunes de la rue ont à un moment été utilisés pour rallier l'appui à l'UDPS ou pour perturber les manifestations contre ce parti. En 2002, par exemple, les jeunes de la rue encouragèrent les protestations de l'UDPS contre les Accords de Sun City. Après ces protestations, l'ancien Gouverneur, Jean-Marie Mbala, (PPRD), conscient de la force potentielle des enfants de la rue utilisés à des fins politiques, devint le "parrain" d'un groupe des jeunes de la rue, dirigé par Hubert Kanda³⁰. Selon certains rapports, le Gouverneur aurait demandé à Kanda de transformer les jeunes de la rue en supporters du Président Kabila.³¹ Dans une interview accordée à la Commission du sénat qui menait des investigations sur les événements du 25 septembre dernier, l'ancien Gouverneur reconnaissait avoir donné quelques téléphones cellulaires (en mai 2003) à un groupe de jeunes de la rue mais niait leur avoir fourni des armes blanches. La Commission conclut que ce fait le tenait pour "le responsable lointain du comportement dangereux" des jeunes de la rue à Mbuji Mayi.

Selon plusieurs ONGs des droits de l'homme, puisque les jeunes de la rue qui auraient reçu des produits et de l'argent de l'ancien Gouverneur n'avaient pas l'intention de les partager, des divisions se développèrent au sein de la communauté des jeunes de la rue³². Cet antagonisme devint évident le 9 mai 2003 lorsque les enfants de la rue qui n'avaient pas apparemment bénéficié desdits paiements auraient interrompu une manifestation du PPRD qui supportait le Président Kabila, manifestation au cours de laquelle la Vice-Gouverneur fut blessée. Ces incidents furent utilisés par la suite comme des prétextes pour ramasser plusieurs enfants et jeunes de la rue, dont un au moins mourut en détention préventive alors que d'autres auraient été torturés (voir ci-dessus).

Les actions de l'ancien Gouverneur, y compris sa phrase tristement célèbre "Qui touche aux *shégués*, me touche", créa le sentiment qu'au moins certains groupes de jeunes de la rue pouvaient opérer dans l'impunité. Des représentants des jeunes de la rue étaient même invités à un dîner avec le Président Kabila lors de sa tournée dans les régions en 2003. Ainsi, des rapports indiquent que quelques jeunes de la rue ont profité pleinement de leur nouveau statut et force en élargissant leurs activités criminelles. Le groupe de Kanda fut connu sous l'appellation de *l'Armée Rouge*, mais d'autres groupes ou bandes de jeunes de la rue auraient été aussi formés.

Bien que depuis l'arrivée du nouveau Gouverneur, Dominique Kanku (MLC), l'appui ouvert offert aux jeunes de la rue a cessé, jusqu'aux événements du 25 septembre 2004, des groupes de jeunes de la rue continuaient à commettre des abus en toute impunité.

Surtout avec la perspective des élections, l'éventualité des jeunes de la rue à être manipulés et impliqués dans des campagnes politiques, voire dans des troubles pour déstabiliser les élections, pose particulièrement un sérieux problème au gouvernement provincial, puisque les partis politiques de Mbuji Mayi et ailleurs ont déjà essayé de rallier les jeunes de la rue au sein de leur camp. Pour le PPRD et l'UDPS, Mbuji Mayi et les Kasais sont fondamentalement importants pour les élections.

d) Crimes/abus attribués aux enfants/jeunes de la rue et leur impunité

³⁰ D'après les déclarations de Hubert Kanda lors d'un entretien tenu avec lui en novembre 2004, Kanda est un jeune adulte de 26 ans qui commença à vivre dans la rue depuis l'âge de 12 ans. Il réclame être le représentant des enfants et jeunes du marché Bakwa Dianga.

³¹ Communiqué de Presse, CEFOP, 2003.

³² COJESKI/RDC, *Rapport sur les massacres des enfants de la rue à Mbuji Mayi /RDC par les creuseurs des Diamants, du 17 au 25 septembre 2004*, octobre 2004, p.3.

Comme il a déjà été mentionné, des enfants et jeunes de la rue ont souvent eu recours au crime pour survivre, bien qu'il soit impossible de connaître la véritable ampleur du problème, vu le manque de plaintes enregistrées par la police et le Parquet et la tendance d'une grande partie de la population à considérer des enfants de la rue comme délinquants que ce soit justifié ou pas. Souvent les jeunes et enfants de la rue sont utilisés par des leaders adultes pour commettre les dits actes de délinquance, ainsi que pour mener des activités illégales monnayées dont leurs chefs bénéficient économiquement. Par exemple, un enfant de la rue a expliqué comment leur leader Kanda regroupait un groupe d'enfants de la rue chaque vendredi et les menait aux différentes parties de la ville pour nettoyer les rues. Les enfants devaient collecter une taxe de 100 à 500 FC par piéton et rendre l'argent au chef, qui en gagnerait environ 200,000 FC. Les enfants recevaient 100 FC pour le travail de la journée.³³

Des enfants et jeunes de la rue à Mbuji Mayi, ont été ainsi accusés unanimement de 'terroriser' la population, créant un climat permanent d'insécurité par des actes d'extorsion et de délinquance, y compris des vols de graviers des creuseurs, et l'intimidation des gens à maintes reprises arrêtés et soulagés de leur argent, téléphones, etc. dans les marchés. Ils réquisitionnaient même des taxes, d'après le Gouverneur. Aussi, il a été rapporté que les 'services' des jeunes de la rue étaient souvent engagés pour mener des règlements de comptes entre des individus, au lieu d'avoir recours à la justice ou à la police.

Selon un représentant du Comité Provincial des Enfants, les élèves avaient aussi été victimes des exactions des jeunes et enfants de la rue qui n'hésitaient pas à voler leurs sacs d'école, chaussures et fournitures scolaires quand ils sortaient de l'école. Un bon nombre d'écolières auraient été frappées également; ce qui explique en parti la participation des élèves dans les attaques contre les enfants et jeunes de la rue.

Les jeunes et enfants de la rue sont accusés aussi d'avoir harcelé des filles en ville, notamment celles qui portaient des pantalons moulants,³⁴ ainsi que des exactions contre les femmes des creuseurs, notamment de voler les pagnes des femmes qui se lavent ou font la lessive dans la rivière Lubilanji, et de leur imposer des faveurs sexuelles en échange.

Il y a eu aussi plusieurs allégations concernant des viols de femmes par des jeunes de la rue, rapportées par des organisations des droits humains. Il est important de noter pourtant les contraintes de vérifier ces allégations, vu les difficultés de trouver des victimes de viol qui acceptent de témoigner, à Mbuji Mayi en particulier et dans le Kasai en général, étant donné que la femme est considérée comme 'sacrée' dans la tradition du Kasai. Ainsi, une ONG locale des femmes, active dans le domaine, n'avait documenté qu'un seul cas de viol par des jeunes de la rue depuis le début de l'année 2004, et quatre plaintes pour viol avaient été soumises au tribunal de paix de Mbuji Mayi selon des rapports du tribunal en novembre 2004. Ils expliquent que la

³³ Ce type d'extorsion est connu en ville comme 'opérations Salongo'.

³⁴ Au cours du mois de septembre 2004, Madame la Vice-Gouverneur aurait reçu une délégation des filles de l'extension de l'Université de Lubumbashi, venues se plaindre du comportement des jeunes de la rue, qui déchiraient les pantalons moulants et des jupes. L'équipe d'enquête de la MONUC a rencontré des filles étudiantes à l'université de Mbuji Mayi qui ont indiqué au moins trois cas survenus pendant les mois de septembre et octobre 2004 où elles ont été entourées par des jeunes de la rue qui, ensuite, ont soit déchiré leurs pantalons moulants, soit les ont obligées à les enlever. Ceci s'est passé une fois sous les yeux des policiers qui n'ont point réagi. Une fille a dû payer 10,000FC aux jeunes de la rue pour empêcher qu'ils enlèvent son pantalon. Une autre fille n'a pas porté plainte par manque de confiance dans l'intervention de la police.

plupart des victimes préfèrent garder le silence de peur d'être répudiées ou de ne jamais pouvoir se marier.

En même temps, des membres de la population ont remarqué « l'absence de l'Etat » qui ne réagissait pas face aux abus des jeunes de la rue, au point que ces derniers se croyaient « au-dessus de toute autorité et de la loi », selon les dires de certains membres de la population. La population se trouvait sans secours, la police étant considérée impuissante ou complice et très souvent corrompue, en exigeant une paye pour agir. Un pasteur a raconté comment pour tout appel au secours à la police dans son école, il recevait comme réponse de payer la caution avant leur intervention. Aussi, plusieurs témoins ont indiqué ne pas oser porter plainte par peur des représailles des jeunes de la rue ou parce que ces derniers agissaient en complicité avec la police en partageant entre eux l'argent.³⁵ Les creuseurs rencontrés ont affirmé que pour la résolution des disputes, ils faisaient recours aux arbitrages du Conseil Provincial des Diamantaires, un corps privé qui représente les intérêts des diamantaires artisanaux, au lieu d'aller à la justice car, disaient-ils, les officiers de police judiciaire s'intéressent à l'argent et même craignent d'arrêter les jeunes de la rue.

Les sentiments d'impuissance et de frustration généralisés face à cette culture de l'impunité, expliquent au moins en partie, pourquoi, entre le 20 et le 25 septembre, les creuseurs et des habitants de Mbuji Mayi ont voulu se faire justice, même si cela ne se justifie pas. Les creuseurs et d'autres membres de la population ont clairement précisé à la télévision (RTDK), qu'ils allaient mettre un terme à la présence et aux abus des jeunes de la rue, « car la police et le pouvoir judiciaire ne font pas leur travail ». Un habitant de Mbuji Mayi a illustré ce propos en disant que « la population a accompli en quelques jours ce que les autorités n'ont pas fait pendant des années. » Un autre ajoute « qu'en dépit de ce qui est arrivé, la population respire pour le moment... Les appareils cellulaires peuvent être exhibés et les jeunes surtout les filles peuvent faire leurs achats aux marchés».³⁶

III. LA SÉQUENCE DES ÉVÉNEMENTS DU 20 AU 25 SEPTEMBRE 2004

Ci-après, la séquence des événements établie par l'équipe d'enquête, tout en tenant compte du fait que diverses sources diffèrent sur la date de certains événements.

Entre le 10 et le 19 septembre

Pendant ces jours-là, des jeunes/enfants de la rue sont allés confisquer les graviers des creuseurs dans le quartier de Mbinza, commune de Dibindi, au niveau du pont Tshilamba qui enjambe la rivière Lubilanje. Les creuseurs concernés par ces vols sont des creuseurs 'clandestins' qui portent des graviers du polygone de la MIBA pour les tamiser au bord de la rivière. Les jeunes de la rue auraient aussi harcelé et violé les femmes des dits creuseurs, même s'il a été très difficile de récolter des informations spécifiques sur ces incidents.³⁷ Ces événements seraient les plus immédiats qui ont déclenché la réaction des creuseurs et les attaques fatales du 25 septembre.

³⁵ Il a été même rapporté que le chef des jeunes de la rue Kanda payerait des agents de police comme gardes du corps pour le protéger.

³⁶ Entretien avec un vendeur de la rue et un pasteur le 5 et 6 octobre 2004.

³⁷ Le harcèlement des femmes mariées est une des offenses les plus graves dans la tradition du Kasai.

Le 19 septembre

- D'après la police et le maire de la ville, le 19 septembre (ou le 20), des jeunes de la rue auraient récidivé dans les entourages de la rivière où habitent des creuseurs, en harcelant encore les femmes de ces derniers. Il y a eu des allégations sur le vol et vente d'un diamant d'une certaine valeur mais la MONUC n'a pas pu confirmer ces allégations,
- Quelques jeunes de la rue auraient été appréhendés, rasés et soumis à un bain de purification dans la rivière Lubilanje. Ce bain aurait été un exorcisme pour les libérer de l'esprit shégué'.

Le 20 septembre

- Le Major du Commissariat Est de la police et le Maire de la ville descendent au pont Tschilamba pour négocier une solution amiable entre un groupe de creuseurs et un groupe de jeunes de la rue, liés au leader Hubert Kanda,
- La réconciliation a failli aboutir, lorsque des jeunes de la rue renforcés par d'autres fronts ont appelé leur chef Kanda, lequel serait venu près de la rivière, accompagné d'un groupe de policiers, ce qui a été confirmé par Kanda lui-même ainsi que des creuseurs. L'arrivée de Kanda avec des policiers a été vue par les creuseurs comme un acte de complicité de la part de la police avec des jeunes de la rue et cela a généré des bagarres,
- Selon la police, deux garçons de 18 ans auraient été blessés³⁸ par des creuseurs ; un creuseur aurait été blessé légèrement par la police,
- Les creuseurs se seraient réunis au Collège Moderne du quartier Mbinza où ils auraient décidé de se rendre justice.

Le 21 Septembre

- Commencent des attaques populaires contre des jeunes de la rue. Une foule composée de creuseurs et membres de la population munis d'armes blanches s'est concentrée en ville,
- Certains creuseurs ont annoncé avec véhémence devant des chaînes de TV leur décision de mettre fin à la présence des jeunes de la rue en ville,
- La police déploie 60 agents près du pont Tschilamba où il y a toujours des affrontements entre creuseurs et jeunes de la rue,
- Environ 3000 personnes ont encerclé et forcé l'entrée d'un centre d'accueil pour enfants (Betu Bana) en déclarant venir chercher le leader des jeunes de la rue Hubert Kanda. Le centre est pillé, ainsi que la maison voisine louée par Kanda,
- Des enfants sont attaqués par la foule dans le centre et dans le quartier; les enfants fuient le centre,
- Un garçon de 14 ans est égorgé devant le centre et mené vers une destination inconnue par

³⁸ Tous les deux enregistrés comme ayant transité par l'hôpital Dipumba.

des gens de la foule,

- Six jeunes de la rue qui ont été blessés sont enregistrés à l'hôpital Dipumba,
- Six jeunes de la rue sont rapportés morts par les médias, mais cela n'a été confirmé ni par les autorités ni par la police.

Les 20, 21 et 22 septembre à Mwene Ditu

- Une quarantaine d'enfants ont cherché à se réfugier dans la ville environnante Mwene Ditu mais ils se sont heurtés à une forte résistance des enfants du marché de la localité qui les auraient refoulés et sommés à continuer leur route jusqu'à Kananga et Luputa.

Le 22 septembre

- Le Maire de Mbuji Mayi convoque une réunion du Comité urbain de sécurité suite à laquelle des bourgmestres prennent certaines mesures de sécurité.

Le 23 septembre

- Le Gouverneur de la province part le matin en mission de dix jours à Kinshasa,
- Le Maire fait un appel au calme dans les médias,
- Le Vice Gouverneur se réunit avec les agences de protection de l'enfant pour mettre à jour la situation et prendre des mesures humanitaires et de protection des enfants de la rue,
- Un ultimatum des creuseurs est diffusé par la radio, annonçant que si les autorités ne réagissent pas, dans 48 heures ils iront chercher des jeunes et enfants de la rue afin de les faire disparaître de la ville, voire de « finir avec eux ».

Le 24 Septembre

- La foule continue à encercler le centre Betu Bana à la recherche du leader des enfants de la rue Hubert Kanda,
- Le Maire tient une réunion avec les bourgmestres des communes de Mbuji Mayi, au cours de laquelle il leur demande que des jeunes de la rue disparaissent de la circulation.

Le 25 septembre

- Débordement populaire en ville. Très tôt le matin, des creuseurs descendent sur les principales artères de la ville et la population se joint aux creuseurs avec des armes blanches,
- Douze jeunes de la rue sont tués, dont 11 brûlés vifs, à la commune de Bipemba,

- Vingt et un jeunes de la rue qui ont été blessés sont transportés par des militaires à l'hôpital Dipumba,
- Le centre pour enfants, Don Bosco, est attaqué par la foule; un certain nombre d'enfants sont battus dont un achevé par une pierre et ensuite brûlé³⁹. Six corps brûlés sont trouvés par l'UNICEF dans l'enceinte du centre et dans les alentours,
- Le centre Betu Bana pour filles et petits enfants est encerclé par la foule qui crie qu'elle vient tuer les enfants de la rue, mais elle est finalement persuadée de partir,
- La police est débordée et l'armée intervient pour leur porter secours,
- A Luamwela - localité de Tshilenge non loin de Mbuji Mayi, dont la principale activité et source de revenu est l'exploitation artisanale du diamant - des creuseurs venus de Mbuji Mayi recherchent aussi des jeunes de la rue. Le chef du village affirme avoir vu quatre enfants tués, dont deux brûlés vifs par des creuseurs. Les policiers interviennent pour sauver un jeune, ce qui génère la colère des creuseurs. La police tire, afin de disperser la foule et deux creuseurs seraient tués par la police. Les bureaux de la police, de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) et un poste de péage sont attaqués par la foule.

Le 26 septembre

- Le Gouverneur rentre de Kinshasa. Il s'adresse à la population en les rappelant au calme et en demandant aux parents des enfants de la rue de reprendre leurs enfants.

Le 27 septembre

- Le Parquet ouvre une enquête judiciaire sur les infractions commises lors des événements,
- Les jeunes de la rue ne sont presque pas visibles en ville; certains ont pris la fuite vers des villes environnantes.

Le 29 septembre à Kananga

- À Kananga, des enfants et jeunes de la rue ayant fui Mbuji Mayi et Mwene Ditu ont été arrêtés, lors des opérations de ramassage, menées durant les nuits du 29 septembre et 1 octobre 2004. 73 jeunes de la rue ont été arrêtés, dont 36 mineurs, accusés de vagabondage⁴⁰, dans le but de les sécuriser, selon les dires des autorités. A la fin du mois de novembre 2004, les jeunes étaient toujours en prison.

Le 7 octobre

- L'équipe d'enquête a constaté que 17 enfants de la rue sont gardés dans des cachots de la police à Mbuji Mayi pour leur sécurité.

³⁹Voir des témoignages en Annexe 3.

⁴⁰ Les enfants livrés au 'vagabondage et mendicité', sont passibles de mesures de garde et rééducation, non de détention.

IV. LES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME/DE L'ENFANT

L'Etat porte une responsabilité lorsque ses agents agissent en complicité avec des individus privés dans des atteintes aux droits de la personne, soit en prenant partie aux dits actes, soit en n'intervenant pas (« laissez faire ») tout en connaissant leur existence ou leur probabilité. L'Etat porte aussi responsabilité d'agir avec diligence due pour prévenir des atteintes aux droits par des individus privés. Par la suite, l'Etat a le devoir de mener des enquêtes, de poursuivre et de punir les responsables et de garantir une réparation aux victimes. En même temps, les citoyens ont le devoir aussi de respecter les droits des autres. À première vue, les actes de justice populaire qui ont eu lieu entre le 20 et 25 septembre à Mbuji Mayi relèvent de la criminalité de droit commun et ne seraient donc pas nécessairement des violations des droits humains au sens strict du terme, c'est à dire commises ou tolérées par les agents de l'Etat. Pourtant, les incidents concernent certainement les droits humains, de par le rôle de l'Etat dans la prévention et la réponse à ces actes.

Les informations récoltées par la MONUC montrent que les attaques aux enfants et jeunes de la rue du 25 septembre n'ont pas été le fruit d'un débordement spontané mais ont été planifiées et préméditées. L'existence d'une planification peut être déduite principalement du fait que des creuseurs avaient annoncé un ultimatum par la radio quelques jours avant le 25 septembre annonçant qu'ils allaient se faire justice et faire disparaître les jeunes de la rue. En outre, la police et l'ANR ont indiqué que lors des réunions datées du 20 septembre (au Collège Moderne) et du 22 septembre, des creuseurs auraient décidé de se faire justice⁴¹; le 21 septembre des creuseurs ont même indiqué à la TV qu'ils possédaient des mots de passe pour identifier les jeunes de la rue et pour indiquer les décisions de commencement d'attaque. Aussi plusieurs sources ont indiqué que ce mouvement vindicatif portait un nom, "opération tshioshelu" (signifiant autel de sacrifice). Des creuseurs auraient aussi organisé une cérémonie fétichiste pour se préparer à tuer. Parmi eux aurait figuré Mukishi, un grand fétichiste qui s'est présenté à la TV comme dirigeant des creuseurs. De plus, le 25 septembre depuis très tôt le matin des gens étaient déjà mobilisés et marchaient armés dans les artères de la ville, y compris des creuseurs provenant de différents quartiers et villages voisins. Enfin, quelques enfants et jeunes interviewés ont indiqué qu'ils avaient été prévenus avant le 25 par des habitants de la ville, et c'est pour cela qu'ils ont pu échapper à la violence et rentrer chez eux.

Les premières cibles de la violence ont été les jeunes de la rue qui étaient accusés d'être des auteurs ou présumés complices du vol des graviers et des attaques aux femmes⁴² dans le quartier Mbinza entre le 10 et 19 septembre, ainsi que leur leader Kanda. Par la suite, à titre de punition collective, ont été ciblés de manière indiscriminée des jeunes de la rue toutes catégories confondues. Les jeunes filles de la rue n'ont pas été épargnées, quoique la majorité des victimes connues aient été des garçons et jeunes de 14 à 25 ans. Il y a eu une fille rapportée morte, une fille blessée traitée à l'hôpital et au moins 15 filles sauvées par des militaires.

⁴¹ D'après une source de l'ANR, le 22/09 vers 22:00h, un président occasionnel des creuseurs aurait tenu un meeting et aurait demandé à la population de se prendre en charge, en pourchassant les jeunes et enfants de la rue jusqu'à leur extermination et leur remplacement dans les Associations comme ADEKOR, ACHAKOR et ACCO.

⁴² Apparemment il s'agissait des jeunes de la rue appartenant au groupe ou front dit 'du pont'.

Les attaques perpétrées sur les jeunes et enfants de la rue ont suivi un *modus operandi* assez défini. Ils ont été cherchés par des creuseurs et par la foule surtout dans la commune de Bipemba, où quelques jeunes de la rue avaient regagné leurs maisons pour se protéger (mais arrivés là-bas des voisins les ont signalés). Mais des jeunes de la rue qui se trouvaient au moment des attaques dans la rue et aux marchés ont aussi été ciblés. Deux centres d'hébergement - Don Bosco et Betu Bana - ont été ciblés principalement (voir ci-dessous). Une foule d'environ 200 personnes a aussi essayé d'attaquer le centre Betu Bana pour filles, en criant qu'ils cherchaient des jeunes de la rue pour les tuer, mais les sœurs ont réussi à convaincre la foule qu'il n'y avait que des fillettes et petits enfants.

Selon les témoignages recueillis et confirmés par les images montrées à la télévision, des enfants et jeunes ont été déshabillés devant la foule, ligotés, battus et coupés avec des bâtons, bars de fer, machettes, planches, couteaux ou grosses pierres, et ensuite arrosés d'essence et brûlés. Il y a eu aussi deux enfants (un garçon de 14 ans et une fille de 12 ans) rapportés égorgés. On a montré aussi à la télévision comment les gens touchaient de manière dégradante le sexe des jeunes garçons devant les caméras.

a) Atteintes à la vie

Les chiffres officiels font état de 18 personnes tuées. Dans la ville-même de Mbuji Mayi, la Mairie de la ville et la Croix Rouge ont confirmé que 16 jeunes de la rue ont été tués, dont 14 sont morts par brûlures et deux par coups et blessures. La police a confirmé que deux creuseurs auraient été tués par la police à Luamwela le 25 septembre.

Ces chiffres relatifs aux jeunes de la rue comprennent :

- onze corps brûlés récupérés par la Croix Rouge dans la commune de Bipemba enterrés au cimetière de Tschibombo. L'équipe d'enquête a pu constater l'existence d'une fosse commune où selon le rapport du gardien du cimetière, onze corps auraient été enterrés,
- quatre morts (trois brûlés et un mort suite aux coups et blessures) récupérés à la morgue de l'hôpital Dipumba le 27 septembre et enterrés, selon la Croix Rouge, au cimetière Tshitenga. La MONUC a essayé de visiter le cimetière Tshitenga pour confirmer la présence de ces quatre corps mais le gardien a nié la présence de la Croix Rouge ainsi que l'enterrement des morts,
- un gravement blessé qui est décédé à l'hôpital Dipumba le 7 octobre.

Mais différentes organisations des droits humains et de protection de l'enfant ont rapporté au moins plus de 30 morts (voir liste en ANNEXE I). En effet, l'équipe d'enquête a conclu qu'il pourrait y avoir beaucoup plus de morts que les chiffres officiels. Ceci en raison de nombreuses disparitions de jeunes et enfants de la rue qui ont été signalées, et eu égard au nombre d'enfants qui auraient été tués dans les villages environnants, comme les cas des quatre enfants brûlés à Luamwela, selon un témoin oculaire. Il faut noter que les statistiques officielles ont seulement pris en compte les corps enterrés dans la ville de Mbuji Mayi. Aussi, la Croix Rouge n'a été opérationnelle que depuis le 26 septembre, alors que d'autres enterrements peuvent avoir eu lieu avant - par exemple, un garçon égorgé le 21 septembre devant le centre Betu Bana a été mené dans un véhicule vers une destination inconnue, selon des témoins fiables.

En plus, confirmer le nombre de morts a été rendu difficile vu la difficulté rencontrée pour établir l'identité des victimes et en conséquence la difficulté pour recouper les informations provenant de différentes sources. La Croix Rouge Congolaise n'a pas identifié les corps, selon eux par manque des pièces d'identité des victimes et parce que les gens sur place ne pouvaient pas les identifier non plus. Leur âge étant approximatif, la Croix Rouge affirme que c'étaient des jeunes adultes, ce qui laisse des doutes sur la coïncidence avec les morts rapportés par d'autres sources, surtout pour les cas des adolescents.

En outre, il y a eu des rapports à propos des corps de jeunes de la rue non identifiés qui auraient été ligotés ou mis accroupis dans des sacs et jetés vifs dans la rivière, mais la récupération de ces corps n'a pas été confirmée.⁴³ Un garçon de 15 ans, lors d'un entretien avec la MONUC, rapporte avoir été conduit au pont Tschilamba par les manifestants le samedi 25 septembre en compagnie d'un autre garçon. Il aurait été balancé dans la rivière après avoir été sérieusement battu. Il s'est sauvé parce qu'il savait nager, mais son compagnon serait mort noyé car il avait les mains et les pieds ligotés.

Plusieurs meurtres ont eu lieu près de deux centres d'hébergement des enfants dirigés par des congrégations religieuses:

Le **centre Don Bosco**, situé dans la commune de Bipemba, offre l'apprentissage de métiers et l'alphabétisation aux enfants de la rue. Selon les témoignages reçus: le samedi 25 septembre, aux environs de 10h du matin, les frères du centre ont été alertés par le mouvement et les cris d'une foule surexcitée, armée de bâtons, barres de fer, machettes et autres, avançant dans la direction du centre. Les manifestants criaient qu'ils recherchaient des garçons afin de les exterminer. Voulant apporter de l'aide à un enfant d'environ 12 ans en train d'être attaqué, le prêtre chargé du centre aurait été battu et menacé. L'enfant a été conduit vers une destination inconnue sous une pluie de coups. Un autre jeune homme a été brûlé vif. Certains sont venus après en disant au frère: « nous avons fini de tuer les jeunes de la rue qui embêtaient les gens, vous devez nous payer ». Le prêtre a appelé l'armée et c'est dans l'après midi que le centre a eu une protection militaire. L'UNICEF a constaté ce jour la présence de deux corps brûlés dans l'enceinte du centre et quatre corps tout près du centre.

Un enfant rencontré par l'équipe d'enquête raconte que dans sa course hors de la parcelle du centre Don Bosco, il a vu un enfant de la rue d'environ 10 ans se précipiter dans le centre pour s'y mettre à l'abri ; il aurait été rattrapé par la foule et contraint à croiser ses mains sur le sommet de son crâne où un clou aurait été enfoncé à l'aide d'une barre à mines le tuant sur le coup.

Le **centre Betu Bana**, situé dans le quartier de Bakwandiaga offre hébergement et alphabétisation à des enfants de la rue qui ont entre 7 et 18 ans. Le mardi 21 Septembre, une foule a détruit le mur d'enceinte en disant qu'ils cherchaient les jeunes de la rue plus âgés, en particulier le leader des jeunes de la rue Kanda, et apparemment aussi le chef Banza (tous les deux adultes). D'après les enfants et les frères du centre, la foule était munie de pierres, machettes, barres de fer, bûches, couteaux et bâtons. Parmi les assaillants il y avait des gens du quartier que des enfants et des encadreurs ont dit qu'ils pourraient reconnaître. Un enfant d'environ 14 ans provenant du marché qui y cherchait refuge, a été égorgé devant le centre, sous les yeux du frère responsable du centre. Après, les creuseurs ont transporté le corps dans un

⁴³Mais l'équipe d'enquête a reçu un seul rapport sur des corps (six) retrouvés au bord de la rivière qu'on n'a pas pu confirmer.

véhicule à destination inconnue. Ils ont aussi battu le frère responsable et six enfants ont été blessés, dont un avec un couteau en pleine tête. Le centre a été pillé, des médicaments, tenues et fournitures scolaires ont été emportés.

Parmi les autres cas d'enfants tués rapportés à la MONUC: celui d'un enfant de neuf ans qui aurait été brûlé vif dans la cour de l'école Longo près de l'aéroport le vendredi 24 septembre, par un groupe de transporteurs qui leur auraient posé un guet-apens. À l'entrée de l'école se trouvait une foule qui se serait emparée de l'enfant et serait rentrée dans l'école. L'enfant aurait été frappé et une fois à terre aurait été fixé au sol à l'aide d'une broche et brûlé vif. Ceci a été rapporté par deux témoins oculaires.

Voir aussi d'autres cas d'atteintes à la vie en ANNEXE II.

b) Atteintes à l'intégrité physique

Parmi les blessés, 31, dont six enfants de moins de 18 ans, ont transité par l'hôpital Dipumba (six reçus le 21 septembre et la plupart le 25 septembre). Les blessés adultes avaient entre 18 et 25 ans⁴⁴ dont une jeune femme et quatre militaires qui sont venus à l'aide de la police le 25 septembre. Il y a des blessés qui ont aussi transité par l'hôpital Bonzola - la police en a rapporté huit, mais leur nombre exact reste inconnu car l'équipe d'enquête s'est vue refusée l'accès au registre ou à d'autres informations de cet hôpital.⁴⁵

Les jeunes de la rue interrogés par l'équipe d'enquête de la MONUC à l'hôpital Dipumba présentaient des brûlures et des cicatrices des coupures surtout à l'épaule, sur les jambes et la tête. Deux enfants ont déclaré avoir été brûlés sur le corps avec des bâtons incandescents.

- Un garçon de 13 ans rencontré à l'hôpital, raconte comment le samedi 25 septembre entre 14 et 15h il se serait rendu au marché de Bakwadjanga avec un ami. La foule les aurait poursuivis et son ami aurait réussi à fuir mais lui aurait été rattrapé, dénudé, frappé à coups de planches sur les côtes et à la tête et puis arrosé d'essence. Au moment d'être brûlé quelqu'un de sa famille l'aurait reconnu et se serait interposé.
- Un garçon de 17 ans hospitalisé à Dipumba, présentait des traces de blessures profondes faites par des machettes à la tête, à la face, aux côtes, l'oreille gauche complètement recousue et des traces de brûlure à la gorge, à la poitrine et sur les jambes. Il raconte que le mardi 21 septembre vers 9h00 il était en train de balayer au marché lorsqu'il a été attaqué par un groupe de gens du marché qu'il connaissait sans plus de précisions. Ces personnes armées de machettes et autres objets contondants l'ont frappé en l'entraînant vers le pont où il a commencé à être brûlé avant que la police militaire l'ait sauvé.
- Une fille a témoigné comment elle a été garrottée par le cou, après que ses trois copines eurent été déshabillées et battues à la pépinière près de l'Etat Major, et puis sauvées par la police. En se sentant menacées, des filles ont cherché refuge dans les cachots de la mairie.

Voir témoignages sur les atteintes à l'intégrité physique en ANNEXE III.

⁴⁴ Sauf deux dans la trentaine et un de 42 ans.

⁴⁵ Le médecin général de l'hôpital Dipumba a confirmé que des blessés de Bonzola ont été transférés à Dipumba, car les services dans l'hôpital Bonzola sont réservés aux employés de la MIBA.

c) Disparitions/arrestations

Onze jeunes de la rue ont été rapportés disparus. Au moment de l'enquête il était encore difficile de localiser des jeunes de la rue, combien auraient vraiment disparus ou pris la fuite en dehors de la ville, ou bien seraient rentrés dans leur famille. Une vingtaine d'enfants provenant de Mbuji Mayi a été rapportée à Lubumbashi. Aussi, parmi les 72 jeunes de la rue détenus à Kananga le 29 septembre, la plupart avaient fui Mbuji Mayi. Les jeunes de la rue qui sont restés en ville à Mbuji Mayi, pendant les premières semaines après les attaques, étaient moins visibles dans les marchés, en partie parce qu'ils ont trouvé les moyens pour ne pas être repérés dans la rue.

V LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LES ÉVÉNEMENTS

Il est clair que les autorités – la police, les autorités politiques et administratives et l'armée - ont échoué à protéger les vies et l'intégrité physique des jeunes de la rue malgré les avertissements clairs lancés par les creuseurs et les autres secteurs concernés de la population.

a) Les autorités provinciales et locales

Il existe des éléments de preuve qui montrent que le Gouverneur et le Vice-Gouverneur étaient ou auraient dû être conscients du fait que la situation se dégradait à Mbuji Mayi et auraient dû prendre des mesures pour éviter les incidents. En dépit du fait qu'ils l'aient démenti,⁴⁶ les menaces à l'encontre des enfants de la rue étaient diffusées à plusieurs reprises dans nombre de médias (TV et radio), soutenues par des images aussi diffusées à la TV dès le 21 septembre. La portée pouvait ne pas être prévisible mais la colère et les intentions des responsables des actes de violence avaient été clairement exprimées à de nombreuses occasions.

Au cours de la semaine qui précéda le 25 septembre, le Maire et l'Inspecteur de la Police Provinciale rendirent compte au Gouverneur de la situation qui prévalait. Selon l'ANR, elle soumit un rapport au Gouverneur le 23 septembre, qui expliquait le danger qui menaçait les enfants de la rue, et rapporta aussi une réunion tenue par un leader des creuseurs qui aurait incité la population à se faire justice et à attaquer – même d'exterminer – les enfants et les jeunes dans la rue. En dépit de cette situation, le Gouverneur n'a pas convoqué une réunion d'urgence du Comité Provincial de Sécurité. Il annula la réunion prévue pour le 22 septembre en invoquant comme justificatif le fait que les généraux de la Police et des Forces Armées n'étaient pas disponibles, alors que ses adjoints l'étaient et pouvaient les représenter. Dans cette réunion, d'après le responsable de l'ANR, on aurait pu évaluer la situation sécuritaire et les mesures à prendre. Le 23 septembre le Gouverneur quitta Mbuji Mayi pour une mission de dix jours à Kinshasa. Le Gouverneur prétendit qu'il n'avait pas été informé que la situation se dégradait et n'était pas conscient de l'ultimatum qui avait été émis sur l'antenne RTDK le 23 septembre.⁴⁷ Il a aussi affirmé qu'il est responsable pour toute la province du Kasai alors que c'est le maire le premier responsable direct pour la ville de Mbuji Mayi.

Le Vice-Gouverneur chargé des Affaires Politiques, en l'absence du Gouverneur, a manqué aussi d'appeler à une réunion du Comité chargé de la Sécurité Provinciale, laquelle ne s'est tenue que

⁴⁶ Entretien avec les deux.

⁴⁷ Entretien avec le Gouverneur, Mbuji Mayi, 9 octobre 2004.

le 29 septembre, c'est à dire quatre jours après les événements graves du 25 septembre. Il a convoqué cependant une réunion des agences chargées de la protection de l'enfant le 23 septembre, afin de dresser un plan d'urgence. En tant que l'intérim du Gouverneur, il n'avait pas pris de mesures appropriées pour empêcher la vague de violence, malgré le fait qu'il a admis être au courant de l'ultimatum⁴⁸. Il affirma que les tueries du 25 septembre n'auraient pas pu être anticipées⁴⁹. En ce qui concerne le Vice-Gouverneur chargé de l'Economie et des Finances, elle quitta Mbuji Mayi le vendredi 24 septembre pour rejoindre le Gouverneur à Kinshasa pour une réunion sur les enfants de la rue avec des partenaires et bailleurs de fonds. Elle n'a pas indiqué de mesures qu'elle aurait prises pour informer aussitôt le Gouverneur de la gravité de la situation.

Le Maire de Mbuji Mayi, étant le premier responsable pour la ville de Mbuji Mayi, manqua également d'attacher l'importance nécessaire à l'escalade de la violence. Il ordonna le déploiement de la police le 20 septembre et donna l'instruction aux commandants de la police (du district) et des agents de l'administration locale de ne pas « tolérer la présence des enfants de la rue dans les lieux publics », ce qui n'était pas une véritable mesure protectrice pour les enfants de la rue. Bien qu'il y ait eu une tentative de médiation entre les creuseurs et les jeunes de la rue (les 21 et 24 septembre) et émit une déclaration le 23 septembre (à la radio), il ne prit pas d'autres mesures préventives et dissuasives qui auraient pu calmer la situation.⁵⁰ Dans son rapport du 21 septembre, adressé au Gouverneur, il ne faisait pas mention de la portée de la colère de la population par des marches et attaques en ville, et le 25 septembre il rapporta que la situation était devenue incontrôlable, « contre toute attente ».⁵¹ C'est seulement dans son rapport rétrospectif du 27 septembre, qu'il expliqua au Gouverneur la gravité des événements. Ceci dit, la MONUC n'a eu accès qu'aux rapports officiels que le Maire et le Gouverneur ont partagés avec l'équipe d'enquête.

Il est à noter que pendant et juste après les événements, les mairies ont abrité 96 enfants et jeunes. Certains de ces enfants se sont présentés spontanément pour être protégés, d'autres ont été amenés par la police qui les a remis aux mairies. Faute d'endroits adéquats, ces enfants ont été regroupés dans les cachots de ces mairies. La Mairie ensuite transféra les enfants vers des centres d'hébergement.⁵²

Lorsque les bourgmestres, autorités politico-administratives responsables des cinq communes de Mbuji Mayi, eurent un entretien avec la MONUC, ils restèrent vagues dans leur reconstitution des événements, apparemment par peur d'être accusés d'avoir négligé leurs responsabilités. L'adjoint au bourgmestre de la commune de Dibindi a dit qu'il était descendu au pont Tschilumba avec le maire Tshibangu le 21 septembre afin d'essayer de calmer la situation. Le bourgmestre de Dioulu a dit qu'il était personnellement intervenu et avait tenu une réunion quelques jours avant le 25 septembre pour informer les services de sécurité et leur demander de prendre des mesures adéquates. À Kanshi, le bourgmestre déclara qu'il n'y avait pas eu de victimes en raison de son intervention personnelle.

Après le 25 septembre les mesures suivantes furent prises pour faire face à la situation:

⁴⁸ Entretien avec le Vice Gouverneur, Mbuji Mayi, 9 Octobre 2004.

⁴⁹ Entretien avec le Vice Gouverneur, Mbuji Mayi 9 octobre 2004.

⁵⁰ Rapport circonstancié du maire de la ville du 27 septembre 2004.

⁵¹ *Ibid*

⁵² Selon des rapports des agences de protection de l'enfant.

Le Gouverneur :

- Il s'adresse à la population de Mbuji Mayi à partir de Kinshasa faisant l'appel à l'ordre et interpellant les parents des enfants de la rue de recevoir leurs enfants,
- Déclare la disposition de fonds pour l'appui logistique à la réinsertion des enfants vers leurs familles qui se trouvent hors de Mbuji Mayi, ou des enfants ayant fui dans des villages voisins dont les familles seraient à Mbuji Mayi. Fin février 2005, ces fonds n'avaient pas été encore alloués,
- Tient des discussions en janvier 2005 avec des bailleurs de fonds et des ministères concernés pour établir des programmes pour les enfants dans les mines et les enfants de la rue.

Le Maire :

- Convoque une réunion extraordinaire du Conseil Urbain de Sécurité le 28 septembre ;
- Demande aux bourgmestres, chefs des quartiers et des cellules d'être en état d'alerte pour parer à des incidents éventuels, de sensibiliser les voisins à tolérer la réinsertion des enfants dans leurs familles, et instruit l'interdiction de tolérer la présence des enfants dans les lieux publics,
- Met en place un comité de crise⁵³ chargé de se rendre aux entreprises de la ville pour solliciter de l'assistance en vivres, médicaments et habits pour les enfants. La MONUC n'a pas eu des informations sur les activités et résultats dudit comité de crise.

b) La police

La réponse de la police était aussi sérieusement inadéquate tant du point de vue de la prévention que du point de vue de la réaction. L'équipe d'enquête a pu constater cinq niveaux d'implication (ou de non-implication) de la police dans les événements:

Prévention

Le Commandant de la Police du District Est affirme que le 21 septembre, il déploya 60 hommes au niveau du pont Tschilamba. Lui-même est descendu au pont pour faire la médiation avec des creuseurs et des jeunes de la rue et il aurait aussi transmis des communiqués écrits et oraux dans les quartiers appelant au calme.

Intervention

Par la suite, tout l'effectif de la police aurait été déployé le 25 septembre selon l'Inspecteur Provincial de la Police mais elle était incapable de maîtriser le débordement de la foule. Le nombre total d'effectifs de la police n'a pas été indiqué pour des raisons stratégiques invoquées.

⁵³ Composé par les services des Affaires Sociales, de la Territoriale, de la Santé Publique, de la Jeunesse, de la Condition Féminine et de la Famille, de la Police, de la Croix Rouge Congolaise et de la presse.

L'Inspecteur de la Police, le Général Oleko indique le manque d'appui des autorités administratives pour munir la police des moyens de transport et de communication suffisants. Il rapporte que ce n'est que le 26 septembre que la police a reçu un renforcement de six véhicules de la part de la MIBA. La police manquait aussi d'un équipement adéquat pour disperser la foule, tel que grenades lacrymogènes ou lance à incendie, et en même temps les agents étaient instruits par leur hiérarchie de ne pas tirer sur la foule.

En effet, la police s'est limitée principalement à récupérer des morts et des blessés. L'Inspecteur Provincial de la Police affirme avoir sauvé au moins 350 jeunes de la rue des attaques. Lors des entretiens avec des enfants et jeunes de la rue, on a pu confirmer que plusieurs d'entre eux ont été sauvés et évacués à l'hôpital ou aux centres d'accueil par la police. Aussi, un nombre de jeunes de la rue ont témoigné avoir été amenés dans un container près du pont, où des jeunes de la rue blessés auraient été gardés par la police et puis amenés à l'hôpital; mais les agents de police et les habitants du lieu ont nié ces faits.

Abstention et complicité

En même temps, il y a eu de nombreuses allégations sur la passivité ou *laissez faire* de la police. Quelques sources indiquent même que la police encadrait les creuseurs et la foule, alors qu'il ne s'agissait pas d'une manifestation pacifique autorisée, mais d'une marche de gens munis d'armes blanches à la recherche des cibles, que la police avait donc le devoir de disperser et non pas d'encadrer.

L'appréciation de l'action de la police par une grande partie de la population a été même de complicité avec les creuseurs et la population. Deux jeunes hospitalisés ont témoigné que certains policiers encourageaient avec des signes d'approbation la foule qui les attaquait. La police a été aussi accusée de complicité avec des jeunes de la rue, en ayant protégé leur chef Kanda - ce qui a été confirmé par Kanda lui-même.⁵⁴

Participation active dans les attaques

Certaines sources confirment la participation de certains policiers en tenue civile dans la marche de la foule. Un jeune de la rue rencontré à l'hôpital a témoigné comment des policiers en tenue civile qu'il connaissait du marché, l'ont blessé à coups de couteau.

Après les événements

Les autorités auraient pris certaines mesures vis à vis de la capacité et de la réponse de la police après le 25 septembre. Le Gouverneur et le maire de la ville rapportent avoir réquisitionné aux autorités de Kinshasa des moyens logistiques, ainsi qu'avoir donné l'ordre de mettre des agents de police sur les routes par où les jeunes de la rue devaient rentrer en ville. Au mois de novembre l'Inspecteur Provincial indiqua qu'il était envisagé la création d'une brigade spéciale de la police chargée de la protection de l'enfant, mais il n'est resté qu'une proposition de projet sans réaction de sa hiérarchie à Kinshasa. La police de Mbuji Mayi n'a pas reçu non plus de l'appui en équipement pour être en mesure de sécuriser la population et d'éviter d'autres débordements dans le futur, ceci étant d'autant plus nécessaire pendant le processus électoral.

⁵⁴ Entretien avec Hubert Kanda au cachot des services spéciaux de la police.

Une investigation approfondie s'avère nécessaire afin d'examiner si le manque de réponse appropriée de la police était délibéré ou s'il résultait de faiblesses institutionnelles (manque d'équipement et de formation des policiers, paiement insuffisant et irrégulier, divisions au sein de la force par exemple) ou d'une combinaison des deux, afin de remédier et d'empêcher que de tels actes ne se reproduisent dans le futur. L'investigation devrait aussi examiner les relations entre les enfants de la rue et la police, des moyens d'améliorer la protection des enfants et en même temps, s'occuper de la délinquance juvénile de manière appropriée.

c) **Les FARDC**

Selon la plupart de témoignages, les FARDC ont joué un rôle tardif d'appui à la police, qui n'arrivait pas à maîtriser la situation, en se limitant à transporter des blessés à l'hôpital. Le Commandant de la 5^e Région Militaire (CRM) à l'époque a confirmé à l'équipe d'enquête qu'il n'a ordonné l'intervention de l'armée que le samedi 25 septembre à 1h40 après l'appel de l'Inspecteur de Police.⁵⁵ Le CRM était lui-même descendu en ville pour apaiser la population affolée.⁵⁶

Plusieurs enfants ont indiqué avoir été sauvés par la police militaire avant le 25 septembre. Officiellement pourtant le CRM insiste sur le fait que les FARDC n'ont pas été appelées avant le 25 septembre, et qu'elles se sont retirées le 27 septembre. Quatre soldats ont été blessés par les manifestants lors de l'opération. Pendant l'entretien, le CRM a confirmé que des dispositifs sécuritaires ont été pris pour éviter qu'une telle crise se répète, sans spécifier lesquels.

VI. LE RÔLE DES MÉDIAS

Il a été affirmé par de nombreuses sources que des messages diffusés par certaines radios et à la télévision durant les 22, 23 et 24 septembre 2004 auraient encouragé la population à commettre des actes de violence, notamment, Radio Amazone⁵⁷, Radio Télévision Début Kasai (RTDK) et Radio Kasai Horizon. Des radios auraient transmis des émissions à téléphone ouvert, où des membres de l'audience auraient fait l'appel à l'extermination des jeunes de la rue. Comme déjà signalé, le 23 septembre, il y a eu même un message à la RTDK où des creuseurs ont posé un ultimatum en déclarant que si les parents des enfants de la rue et les autorités ne réagissaient pas, en 48 heures ils se feraient justice. Ce message aurait été diffusé à plusieurs reprises.

Au moins deux chaînes de télévision locale (RTDK et Fraternité) ont montré aussi, selon les rapports, à plusieurs reprises les images du 21 septembre, où des creuseurs et la population marchaient en ville, armés avec des machettes, bâtons et pierres et des jeunes de la rue nus, ligotés et blessés étaient interpellés par les assaillants. Ces images ont été accompagnées par des messages véhéments des creuseurs et des membres de la foule déclarant qu'ils avaient décidé d'en finir avec la présence des jeunes de la rue dans la ville, et si nécessaire qu'ils allaient les exterminer.

⁵⁵ Le samedi 25 septembre, le frère du centre Don Bosco a fait un appel à l'armée ce matin car la population avait attaqué le prêtre et tué un enfant. L'armée a répondu qu'ils n'avaient pas de véhicules et le centre leur en a envoyé un.

⁵⁶ Entretien avec le CRM.

⁵⁷ Le propriétaire de la parcelle de Radio Amazone aurait même coupé le courant revolté par des émissions d'incitations à la haine.

Ce type de messages et d'images diffusés par certains médias peuvent avoir eu un effet incitatif à la haine sur des membres de la population qui, saturés par l'humiliation et les abus des jeunes de la rue et leur impunité, auraient trouvé des justiciers dans les creuseurs qui parlaient aux médias.

L'équipe d'enquête de la MONUC n'a pas eu accès à la totalité des émissions; elle n'a donc pas pu établir jusqu'à quel point des appels et images de violence ont été accompagnés en même temps par des commentaires incitatifs des journalistes ou bien par des messages condamnatoires de la « justice populaire ». On ignore l'intention qu'avaient les médias en diffusant ces images et donc s'ils avaient l'intention d'encourager la violence contre les jeunes de la rue ou bien d'informer sur la nature et la gravité des événements pour inciter les autorités à réagir.

Il faut signaler quand même, que certains médias locaux ont véhiculé quelques appels au calme, notamment du Maire de la ville le 23 septembre, du Gouverneur des Kinshasa et du Président du Conseil Provincial des Diamantaires le 25 septembre.

En ce qui concerne la réaction des autorités vis à vis du rôle des médias, d'après le Gouverneur il aurait appelé le 29 septembre tous les responsables des radios de différentes chaînes pour leur demander d'accompagner l'autorité pour ramener le calme; les médias auraient invoqué la liberté d'expression. D'après le maire de la ville, il aurait demandé à la presse de vérifier les informations avant de les diffuser.

Les responsables des médias Radio Télévision Debout Kasai et Radio Amazone auraient été convoqués par le Parquet afin d'être entendus mais il n'y a pas eu de poursuites.

VII. LE RÔLE DES PARTIS POLITIQUES

Il est clair selon plusieurs sources, qu'il y a eu utilisation politique des événements de septembre, tout au moins pour discréditer les opposants politiques.

Selon des représentants de l'UDPS, les tueries ont été orchestrées à partir de Kinshasa. Ils affirmaient que l'ancien Vice-Gouverneur, Meta Mutombo Mudianyi, aussi bien que l'ancien Gouverneur et le Président de MIBA, Jean-Charles Okoto Lolakombe, se seraient rendus à Mbuji Mayi pour tenir des réunions secrètes pour inciter aux tueries. Le Président Provincial de l'UDPS, Pierre Nsana Tshilumbayi, soutient que les tueries perpétrées sur les enfants de la rue étaient « une opération planifiée, conçue par le Gouverneur et exécutée par les mineurs illégaux de diamants, qui bénéficiaient du support des responsables de la sécurité et des autorités politico administratives ». ⁵⁸ La raison de cette action était, selon l'UDPS, de créer le désordre afin de faire échouer les élections et d'éliminer les adversaires politiques. ⁵⁹

Bien que les visites d'Okoto et de Meta aient été confirmées par nombre de sources, la MONUC n'était pas en mesure d'établir si les prétendues réunions ont eu lieu et quels en ont été les sujets. L'ANR rapportait par la suite, que le 30 septembre, un tract avait été distribué à Mbuji Mayi,

⁵⁸ Source MONUC 28/09/04.

⁵⁹ Entretien avec Mr. Pierre Nsana, Président provincial de l'UDPS, Mbuji Mayi, 7 octobre 2004.

mettant en garde la population d'une possible manipulation de la part de l'ancien Vice-Gouverneur Meta Mutombo Mudianyi et d'actes de vengeance par des jeunes de la rue.⁶⁰

Déplorant les événements, le PPRD essaya de prendre des distances vis à vis de l'approche protectrice de son ex-Gouverneur M. Mbala envers certains jeunes de la rue. Selon les dirigeants actuels de Mbuji Mayi, l'appui de Mbala à certains jeunes de la rue n'était pas la politique officielle du PPRD.⁶¹ Le PPRD accusait l'UDPS d'avoir utilisé en premier lieu les enfants de la rue et que l'intention de Mbala était de dissoudre la tension que cela créa. Un responsable est même allé jusqu'à affirmer que c'était l'UDPS qui avait tué les enfants de la rue.⁶²

Il y eut effectivement quelques spéculations selon lesquelles les attaques perpétrées sur les jeunes de la rue étaient une façon de neutraliser la force que ceux-ci pouvaient représenter pour perturber le processus électoral.

VIII. LA RÉPONSE HUMANITAIRE ET LA PROTECTION DE L'ENFANT PENDANT ET APRÈS LES ÉVÉNEMENTS

Les autorités locales et les agences de protection de l'enfant étaient confrontées à une énorme tâche, à la fois celle d'essayer de protéger les enfants, lorsque les attaques continuaient et aussi celle d'essayer par la suite de localiser les centaines d'autres enfants qui fuyaient la ville pour échapper à la violence et développer une stratégie de survie.

La Division des Affaires Sociales, en coordination avec le Ministère de la Condition Féminine (CONDIFA), des agences de protection de l'enfant, notamment BICE, Save the Children UK (SCUK) et l'UNICEF, ainsi que des centres d'encadrement des enfants de la rue, pendant et après les événements, ont mené des réponses humanitaires et de protection à l'égard des enfants de la rue:

- Visites aux hôpitaux et aux cachots pour s'informer de la situation des enfants et prendre des mesures d'hébergement et de réinsertion,
- Transfert des enfants en danger (ex. ceux cherchant sécurité dans les cachots de la mairie) dans des centres d'hébergement existants en ville,
- Rencontre avec des autorités en leur demandant de prendre leurs responsabilités pour la prise en charge des enfants dans les dits centres,

⁶⁰ Déclaration de l'UDPS / Mbuji Mayi en rapport avec le massacre des enfants de la rue appelés 'shégués' du 21 au 25 septembre 2004 :

« Peuple ouvrez les yeux

Les ennemis du peuple sont déjà parmi nous, la vice-gouverneur des shéghués Meta Mutombo distribue des dollars pour que les shéghués achètent des machettes pour nous tuer ce jeudi 30 septembre. Tous ensemble allons pourchasser Meta Mutombo et ses acolytes :

- Tshibangu Mujanayi

- Ntambwe Lubamba

- Diur Katong sont des ennemis du peuple

Peuple élevons nos voix ! Une seule voi »..x

⁶¹ Entretien avec les autorités de l'UDPS, du 7 au 9 octobre 2004.

⁶² Entretien avec l'officiel de l'UDPS, le 8 octobre 2004.

- Fourniture de nourriture, des médicaments et même le soutien des agents de police chargés de sécuriser les centres,
- Messages de sensibilisation au travers des médias,⁶³
- Mise en place d'un plan d'urgence à trois volets pour une durée d'un mois:
 1. Identification des enfants de la rue particulièrement vulnérables,
 2. Leur réinsertion ou prise en charge provisoire pendant la médiation et réunification familiale,
 3. Sensibilisation ciblée des leaders d'opinion de la communauté.

Ce plan a été presque entièrement financé par l'UNICEF, SC-UK et BICE. Un mois après les événements, 962 enfants avaient été retrouvés à Mbuji Mayi par les agences de protection de l'enfance et accueillis dans cinq centres d'hébergement existants à ce moment en ville. Un certain nombre d'enfants de la rue se seraient réfugiés après les incidents dans certaines localités environnantes, notamment Lamwela, Béna Dipumba et Mwene Ditu. Une mission d'encadreurs est donc partie en dehors de Mbuji Mayi début octobre 2004 pendant deux semaines et identifia 462 enfants qui avaient été accueillis provisoirement par des centres sur place, pendant le processus de réinsertion familiale ou la recherche de mesures alternatives.

Les dites agences ont fait de grands efforts pour rendre opérationnel ce plan d'urgence, malgré la non matérialisation de l'appui qui avait été accordé par le Gouvernorat de couvrir les coûts logistiques pour la réinsertion des enfants. Deux mois plus tard, selon certains rapports, plusieurs enfants ont commencé à désertir les centres d'hébergement pour retourner dans la rue. Aussi, parmi les enfants réinsérés en famille, un certain nombre serait retourné dans la rue, pour les raisons suivantes :

- Refus de certains enfants de rester dans leurs familles (selon les enfants parce que les conditions de vie dans la rue sont meilleures),
- Rejet des enfants par certains parents ou leurs conjoints, surtout à l'égard des enfants accusés de sorcellerie,
- Difficulté de localiser certains parents, surtout due à la mobilité des parents qui partent sans laisser d'adresse.

En février 2005, des 384 enfants identifiés à Mbuji Mayi, 197 avaient été réinsérés en famille. Une évaluation des taux et conditions de réinsertion en famille était en train d'être finalisée.

Quant aux mesures à long terme, les autorités rencontrées par l'équipe d'enquête⁶⁴ ont indiqué comme solutions envisagées le placement de centaines d'enfants non réunifiés dans de grands

⁶³ L'UNICEF et Save the Children UK ont fait des appels à la protection des enfants par les médias. La MONUC Protection de l'Enfance a organisé des émissions de sensibilisation sur radio OKAPI avec la participation des ONG locales.

⁶⁴ Entretiens qui ont eu lieu du 5 au 8 octobre 2004.

centres ou camps désaffectés en milieu rural,⁶⁵ où même les enfants seraient formés dans des métiers et engagés dans des projets agricoles; ou bien ils seraient insérés dans des services nationaux. En même temps, l'organisation d'une campagne de sensibilisation auprès des parents pour récupérer leurs enfants était prévue. La Division des Affaires Sociales avait préparé en octobre 2004 un plan d'action à long terme pour le soumettre au Ministère des Affaires Sociales à Kinshasa qui proposerait ce type de mesures. A la fin de février 2005, ce plan n'avait pas été encore approuvé par le Gouvernorat à Mbuji Mayi.

Il faut signaler que le placement des enfants dans de grandes structures en dehors de la ville ne facilite pas forcément la réinsertion des enfants en famille - surtout si ces centres sont loin des communautés des enfants. De grands centres (d'ailleurs très coûteux) destinés aux enfants de la rue risquent, au contraire, d'encourager l'abandon d'enfant, car des familles vulnérables arriveraient par ces moyens à assurer l'accès à la nourriture, l'éducation et les soins médicaux à leurs enfants placés dans les centres.

IX. ENQUÊTES OFFICIELLES MENÉES SUR LES ATTAQUES ET LES ÉVÉNEMENTS QUI LES ONT DÉCLENCHÉES

a) Le Gouvernement de la Transition

Les événements du 20 au 25 septembre à Mbuji Mayi ont généré une certaine réaction des autorités à Kinshasa. Dans un communiqué de presse, le Vice-président en charge de la Commission Culturelle et Sociale, Arthur Z'Ahidi Ngoma, exprimait son souci quant aux « événements drastiques qui ont eu lieu à Mbuji Mayi ».⁶⁶ Il appelait à une réunion de haut niveau (Ministères des Droits de l'Homme, de la Condition Féminine et la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Vice-Ministres de la Défense et de l'Intérieur) et des agences nationales et internationales, afin de créer une équipe qui puisse mener des investigations sur les tueries. Malgré l'appui logistique offert par la MONUC et bien qu'elle ait reçu une couverture considérable des médias au moment où elle a été annoncée, la mission d'investigation ne s'est jamais matérialisée.

Quatre différentes commissions d'enquête officielles se sont rendues à Mbuji Mayi pendant les deux semaines après les événements, soit du Sénat, de l'Assemblée Nationale, du Ministère de l'Intérieur et de l'Observatoire National des Droits de l'Homme. Pourtant, jusqu'à présent, les résultats des dites enquêtes ne sont pas connues, à l'exception du rapport du Sénat, et il n'y a pas de preuve de mesures prises, telles que des suspensions ou sanctions à l'égard de certaines autorités à Mbuji Mayi, ou la réception des fonds du Ministère des Affaires Sociales alloués à Mbuji Mayi pour l'encadrement des enfants de la rue à long terme. Le Gouverneur de Mbuji Mayi rapporta que le Ministre du Budget avait confirmé le transfert de 50,000 USD, mais au mois d'avril 2005 cela ne s'était pas encore matérialisé.

Le rapport de la Commission d'enquête du Sénat, a tenu les autorités locales responsables pour n'avoir pas prévenu la violence et a accusé la police d'être complice le 25 septembre pour avoir

⁶⁵ Par exemple, d'utiliser les bâtiments inoccupés de l'hôpital Kalenda Formulac et l'utilisation des jeunes de la rue dans les travaux champêtres du centre Gandajika.

⁶⁶ Communiqué de presse, 27 septembre 2004.

encadré les creuseurs pendant les attaques. Il conclut en disant qu' « il s'agissait de la part des creuseurs d'une expédition punitive qui a bénéficié de la complicité et du soutien de la population, de la faiblesse et de la démission des autorités civiles, policières et militaires » et qu'il n'y avait pas eu de coordination entre les autorités administratives, la police et les autorités militaires car chacun « évolue dans son coin, protégeant, au mieux qu'elle peut, ses intérêts ». La Commission du Sénat a fait une série de recommandations au gouvernement, à la police, aux églises et sectes locales, à la société civile et autres.

b) L'action de la justice à Mbuji Mayi

Le 27 septembre fut initiée une action publique contre X, les chefs d'accusation étant assassinats, tentatives d'assassinat et coups et blessures graves. Le Procureur signala que la priorité du Parquet était de poursuivre les meneurs des attaques, que la police était en train de chercher. Pour les exécutants, le Procureur a dit à ce moment que la politique du Parquet était d'aller avec prudence et les chercher 'doucement', sans donner plus de précisions. Il indiqua pourtant ne pas avoir reçu de menaces ou craindre pour sa sécurité. En même temps, le Procureur Général près la Cour d'appel de Mbuji Mayi demanda des informations à toutes les communes de Mbuji Mayi pour compléter l'enquête criminelle.

A ce jour, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Mbuji Mayi a jugé cinq (5) personnes accusées d'avoir tué des enfants de la rue à Mbuji Mayi entre le 20 et le 25 septembre 2004. Le jugement a terminé en première instance le 6 avril 2005 avec une sentence qui a condamné chacun à cinq (5) ans de prison pour le crime de meurtre. Le même jour où la sentence a été rendue publique, le Procureur a interposé appel car il considère les peines dérisoires. Certains leaders des creuseurs, bien connus et qui ont même appelé par les médias à la violence populaire, ne sont pas compris parmi les condamnés. Trois des poursuivis étaient des membres d'ACHAKOR arrêtés le 29 septembre, ayant été reconnus pour leur apparition à la télévision locale, donnant des ordres à une foule qui entourait un enfant afin de le brûler, ce qui a été exécuté par la foule. Des enquêtes sur d'autres responsables étaient en cours mais les meneurs des creuseurs demeuraient toujours introuvables, selon le Procureur de la République. Le Major chargé des Services Spéciaux de la Police confirma en février 2005 qu'après octobre 2004 il n'y avait pas eu d'autres personnes arrêtées en relation avec les attaques des jeunes de la rue en septembre dernier.

Aussi le chef des jeunes de la rue Kanda a été arrêté en mi-octobre par les services spéciaux de la police, d'après eux pour assurer sa sécurité. Kanda nie toute relation avec les exactions contre les creuseurs en septembre dernier, dont il est accusé d'être le meneur. Douze autres individus ont été arrêtés et ensuite libérés pour des raisons inconnues par un magistrat. Ces détentions étaient en relation avec l'attaque aux bureaux de police à Lamwela.

XI. CONCLUSIONS

Les événements qui ont eu lieu du 20 au 25 septembre 2004 à Mbuji Mayi, spécialement la brutalité préméditée des attaques perpétrées sur les enfants de la rue même de très jeunes (âgés de neuf ans), et sur de jeunes adultes, causèrent un choc immense tant au niveau national qu'international. Le manque d'actions de la part des autorités locales politico administratives et de la police pour empêcher ces attaques était particulièrement dérangeant, plus encore, étant donné le fait que les stations de radio et télévision avaient émis des menaces et un ultimatum de

la part des creuseurs, disant qu'ils allaient se débarrasser des enfants et jeunes de la rue si les autorités n'entreprenaient aucune action pour en finir avec la criminalité des jeunes de la rue.

Diverses hypothèses ont été avancées pour expliquer la raison au minimum, de la passivité et possible complicité des autorités dans ces attaques:

- Incompétence à cause du manque d'évaluation correcte de dangers éventuels de la situation et pour n'avoir pas mis en place des mesures pour y répondre,
- Manque de formation, d'équipement et d'effectif de la police pour faire face à la situation,
- Ressentiment de la part de certains secteurs de la police dû au fait que les enfants de la rue recevaient des paiements et jouissaient de la protection de l'ancien gouverneur alors qu'eux n'étaient pas suffisamment payés,
- Le fait que les jeunes et enfants de la rue ou certains groupes d'entre eux étaient perçus comme ayant trop de pouvoir à travers l'appui privilégié dont ils jouissaient de la part de l'ex-gouverneur, et que les autorités voulaient affaiblir et neutraliser les gangs des jeunes de la rue, car, à leurs yeux, ils avaient la capacité potentielle de perturber les élections.

Jusqu'ici, six mois après les évènements, peu de progrès ont été effectués pour identifier ceux qui sont directement ou indirectement (pour leur manque de réaction) responsables des violentes attaques et des mauvais traitements infligés aux enfants de la rue. Cela devrait être une priorité, afin d'éviter dans le futur des incidents de ce genre et afin de montrer que les populations ne peuvent prendre la justice dans leurs propres mains.

Une investigation indépendante, complète et rapide demeure nécessaire sur tous les aspects des attaques afin d'en déterminer à la fois les causes et les responsabilités ainsi que les mesures institutionnelles préventives qui méritent d'être mises en place dans le futur. Il est regrettable qu'une délégation interministérielle, qui devait se déplacer à Mbuji Mayi pour mener une investigation, ne se soit jamais matérialisée. Il reste aussi nécessaire que ces actes inacceptables de justice populaire soient fortement condamnés par le Gouvernement à tous les niveaux et par les leaders communautaires.

En même temps, les autorités doivent voir par quelles voies il faut aborder la criminalité dans la rue, y compris des programmes de prévention du crime, afin de traiter les inquiétudes légitimes de la population à l'égard des responsables des crimes qui peuvent opérer impunément. Le manque de volonté de l'Etat à rendre justice dans le passé, a été un des facteurs majeurs qui a contribué aux attaques perpétrées par les creuseurs, et à l'adhésion des habitants locaux.

Dans les deux cas, l'investigation sur les abus perpétrés sur les enfants, et les crimes attribués aux jeunes de la rue, le besoin d'avoir une police qui fonctionne et d'un système judiciaire effectif et indépendant sont primordiaux.

Le cas de Mbuji Mayi confirme le besoin d'un cadre légal et d'un système judiciaire adéquat pour les enfants en RDC, qui favorisent la réinsertion et la rééducation des enfants en conflit avec la loi et assure la protection des enfants en danger, tels que les enfants de la rue.

Bien qu'une dimension politique de ces attaques n'ait pas été confirmée, autre que celle opposant les groupes politiques qui s'accusent l'un et l'autre de la responsabilité des tueries, il est clair qu'il y a une réelle possibilité pour d'autres manipulations politiques des jeunes, y compris des enfants, avec éventuellement des conséquences dangereuses pour un processus électoral. Des structures de type gangs que formaient quelques jeunes de la rue et adultes ont été politiquement utilisées dans le passé; aussi le fait que quelques-uns d'entre eux aient été payés par l'ancien Gouverneur a fait que certains gangs se considéraient au-dessus de la loi, renforcés par le manque d'action de la part de la police et des autorités judiciaires à restreindre leurs activités criminelles.

Etant donné que les membres des groupes ou gangs n'étaient pas loyaux vis à vis d'un parti en particulier, mais étaient au service de ceux qui les entretiennent financièrement, leurs actions dans le futur restent imprévisibles. Il y a le risque avant et après les élections, d'utilisation des jeunes et des enfants de la rue pour créer le désordre en ville, en conséquence de quoi les enfants de la rue pourraient facilement devenir des 'boucs émissaires' et devenir des cibles des représailles populaires ou de la répression étatique pour ces troubles.

Enfin, malgré le plaidoyer soutenu de la part des agences chargées de la protection de l'enfant, peu de choses ont été faites pour développer et appuyer des stratégies appropriées pour la protection d'enfants vulnérables et enfants de la rue, leur encadrement et la réinsertion éventuelle au sein de leur famille. Cela est reconnu au plus haut niveau du gouvernement mais cette reconnaissance doit être traduite en actions concrètes, telles que l'adoption et mise en oeuvre d'un plan national pour la protection légale et sociale de l'enfant, et des enfants de la rue en particulier.

XII. RECOMMANDATIONS

Les actions suivantes sont proposées au Gouvernement provincial de Mbuji Mayi et au Gouvernement national, pour leur examen et mise en oeuvre en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, à savoir les bailleurs de fonds, les ONG chargées de la Protection de l'Enfant opérant à Mbuji Mayi, la MONUC et les agences pertinentes de L'O.N.U (notamment l'UNICEF et le Bureau du Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme).

À propos des responsabilités pour les événements de septembre 2004 à Mbuji Mayi

- Assurer des investigations complètes sur les incidents de Mbuji Mayi afin d'établir à la fois des responsabilités criminelles et administratives; en identifier les causes et solutions, y compris, en particulier, le renforcement des institutions,
- Continuer les enquêtes judiciaires afin de punir tous les responsables pour des atteintes à la vie et à l'intégrité physique des jeunes de la rue,
- Etablir s'il y a eu des actes de complicité passive ou active par la police dans les atteintes à la vie/intégrité physique des jeunes de la rue,
- Mener une enquête sur le degré de diligence et transparence des autorités pertinentes dans leur prévention et réponse aux événements, identifier les lacunes et les omissions à tous les

niveaux de la chaîne de commandement et comment pallier les faiblesses institutionnelles pour prévenir de tels incidents dans l'avenir,

Le fait que les attaques aient été délibérées et planifiées, doit être pris en compte lors des poursuites criminelles ainsi que pour établir le rôle et responsabilité de l'Etat s'agissant de la prévention des événements.

À propos de la protection des enfants de la rue à Mbuji Mayi

- Atteindre les objectifs du plan d'urgence pour l'identification, accueil et réinsertion en famille des enfants de la rue,
- Appuyer les familles vulnérables prêtes à accueillir des enfants de la rue,
- Améliorer la coordination entre les différentes instances au niveau provincial et de la ville pour renforcer les programmes d'appui aux enfants de la rue,
- Evaluer la validité (par rapport au coût, l'efficacité et l'intérêt supérieur de l'enfant) de réaménager de grands établissements déjà existants pour le placement des enfants de la rue. Considérer notamment des alternatives parmi les structures existantes, y compris des partenariats avec des ONG déjà opérationnelles dans la garde et l'éducation des enfants de la rue,
- Examiner aussi des alternatives au placement des enfants dans des institutions, tels des centres journaliers et des programmes d'apprentissage pour les jeunes, qui favorisent la réinsertion dans la famille et la communauté. Les enfants vulnérables de la communauté y pourraient également accéder, tels que les enfants démobilisés des forces ou groupes armés ou autres,
- Former des éducateurs d'enfants de la rue qui puissent aller vers les enfants dans la rue, les conscientiser sur les risques de la rue et faire la médiation pour les réunifier avec leurs familles,
- Mettre en place des programmes d'éducation adaptés aux jeunes désœuvrés (par exemple à mi-temps) ainsi que des mesures d'accompagnement afin de permettre à l'enfant de la rue de commencer une activité génératrice de revenus,
- Réactiver la sensibilisation des parents, au travers les médias ainsi que les leaders religieux, coutumiers et communautaires sur le non abandon d'enfants et leur réinsertion en famille. Aussi afin de rétablir l'image et perception des enfants de la rue par l'opinion publique.

À propos du cadre social et légal de la protection de l'enfant

- Définir un Plan national compréhensif sur la protection légale, sociale et judiciaire de l'enfant par tous les ministères impliqués dans la protection de l'enfant (Justice, Intérieur, CONDIFA, Affaires Sociales, Droits Humains et autres),
- Définir et mettre en oeuvre une politique et une planification nationales pour les enfants dans la rue et séparés de leurs familles. Focaliser les efforts sur l'appui aux familles par des projets

communautaires, les centres étant une solution alternative quand la réinsertion en famille échoue,

- Développer, par le le Ministère de la Justice et des Affaires Sociales, des mesures concrètes adéquates pour la rééducation et réinsertion des enfants en conflit avec la loi et la non-pénalisation des enfants de la rue non infracteurs,
- Interdire par loi l'abandon d'enfants, inclus pour les cas de sorcellerie, et surveiller l'application de la loi,
- Assurer la gratuité de l'école primaire.

À propos de la police

- Interdire et arrêter des opérations de rafle d'enfants de la rue dans les villes,
- Renforcer les capacités de la Police de Mbuji Mayi à travailler de manière efficace et selon le respect des droits de l'Homme y compris avec l'appui de la Police Civile de la MONUC,
- Sensibiliser la police sur son rôle et responsabilité vis à vis de la protection de la population et des enfants en particulier,
- Renforcer de manière immédiate la capacité de la police à Mbuji Mayi en équipement, transport et communication, plus particulièrement en vue des élections,
- Former et appuyer une brigade de la Police Spéciale pour la Protection de l'Enfant, déjà existant à Goma et Bukavu. La Police Spéciale serait formée pour surveiller et intervenir de manière appropriée dans les cas des enfants en conflit avec la loi, en danger ou victimes.

À propos de la justice populaire

- Mettre en place une stratégie de sensibilisation visant les parents, les médias, les leaders religieux et coutumiers sur la non-acceptabilité et non-viabilité de la justice populaire et les devoirs des citoyens de respecter les droits humains des autres.

À propos des médias

- Organiser des ateliers de formation pour les médias à Mbuji Mayi sur l'éthique professionnelle et le potentiel rôle constructif des médias dans des situations comme telles que décrites dans ce document, ainsi que sur la protection de l'enfant.

À propos des élections

- Développer une stratégie préventive afin d'éviter la manipulation faite sur les enfants de la rue au cours du processus électoral – en intégrant des activités de sensibilisation, de surveillance, d'appui technique et de plaidoyer ; ce sujet devrait être inséré dans les programmes d'éducation civique organisés en préparation des élections,

- Sensibiliser les ONG et la Commission Electorale Indépendante aux risques d'impliquer de façon négative les jeunes de la rue dans le processus électoral, y compris du point de vue de la protection des enfants,
- Attirer l'attention des leaders politiques sur les risques attachés à une éventuelle manipulation des enfants de la rue, à Mbuji Mayi et ailleurs, pendant le processus électoral ainsi que sur les normes à respecter dans leurs campagnes électorales vis à vis la protection des enfants.

ANNEXE I

LISTE DES ENFANTS ET JEUNES RAPPORTÉS MORTS

Cas rapportés par des encadreurs des jeunes de la rue à la DIVAS, ASADHO et COJESKI

1. MPOYI KATOTOLO (24 ans- d'après Asadho)
2. BIJIKA BIJOUX (22 ans –d'après ASADHO)
3. MBIYA KATAMUNA (25 ans – d'après ASADHO)
4. MUSUAMBA KAPINGA
5. ILUXIGA ILUS
6. BADIBANGA
7. TSHIBANGU SOKURO
8. LUASA NDJIBU
9. TSHIBINDA
10. NJEMBA
11. NGANDU
12. NSENJA
13. KAZADI (17 ans) Il serait le même rapporté par un enfant, tué avec une machette près du pont Hôtel M Shia
14. KANKU
15. NTAMBWE

Cas rapportés par des enfants et témoins interviewés par la MONUC

16. MUWAMBI (adulte)
17. KAWAYA (15 ans)
18. KAMANGO (14 ans)
19. MOTOMBO (12 ans) aurait été tué avec des machettes au RP de l'étoile
20. MPOI "Le Rouge" (12 ans) aurait été tué avec un couteau à la marche Bakwayanga
21. LUKUMUNEA (aurait été tabassé et puis brûlé au marché SIMIS le 25, après brûlé – Confirmé par CECOJESKI ; voir Annexe II.
22. NTAMBWEMWANZA (15 ans) appelé « choko » Le vendredi 24 vers 16 heures à l'avenue de l'Université près du centre de santé, les encadreurs ont rencontré le groupe « gang » qu'ils encadrent. Le groupe a dit que Choko a été brûlé.
23. KASAJI (12 ans) brûlé près du pont.
24. NTUMBA
25. BANDUBUYILA
26. KALALA
27. KAMUNGA (14 ans)
28. KALAMI MPOYI (9 ans)
29. KAMIKI
30. MISENGA
31. KABANA

Cas rapportés par l'ONG ASADHO

32. KASHAKO président des jeunes de la rue du marché Odia David, à Bipemba quartier Makala. En fuite vers le cimetière il aurait été brûlé vif près de l'église Don Bosco.
33. TSHKINSHIANKU LUFULITA MBUMBA NTEYI, brûlé sur le marché Malu Matonda quartier Makala à Bipemba
34. NSONGA, 19 ans, jeune fille de la rue tuée à Lamuela le lundi 27

Cas rapportés par l'ONG COJESKI

35. MUBENGA NESTOR
36. KABUYA TSHAMALA
37. KABAMBA NYAMA WA TSHABU
38. BIJANU
39. KANYINDA ILUNGA
40. TSHAMALA TSHAMALA
41. MWANZA
42. MAZAMBA
43. KAJINGULU
44. MBUYI NESTOR

Cas rapportés par l'ONG CAMER

45. CHIBWABWA KOUBUJA
46. BILOMBA KABANGU.

ANNEXE II

CAS INDIVIDUELS D'ATTENTAT À LA VIE

Ceux ci ne sont que quelques cas parmi ceux récoltés par l'équipe pendant l'enquête.

Enfants et jeunes brûlés

Le **centre Don Bosco**, situé dans la commune de Bipemba, offre l'apprentissage de métiers et l'alphabétisation aux enfants de la rue. C'est dans la commune de Bipemba où la plupart des morts connus du 25 septembre ont eu lieu. Le samedi 25 septembre, aux environs de 10h, les frères du centre ont été alertés par le mouvement et les cris d'une foule surexcitée, armée de bâtons, barres de fer, machettes et autres avançant dans la direction du centre. Les manifestants criaient qu'ils recherchaient des garçons afin de les exterminer. Voulant apporter de l'aide à un enfant d'environ 12 ans en train d'être attaqué, le prêtre du centre a été battu et menacé. L'enfant a été conduit vers une destination inconnue sous une pluie de coups. Un autre jeune homme a été brûlé vif sous ses yeux.

Certains sont venus après en disant au frère: « nous avons fini de tuer le jeunes de la rue qui embêtent les gens, vous devez nous payer ». Le prêtre a appelé l'armée et c'est dans l'après midi que le centre a eu une protection militaire. Huit enfants blessés ont été alors accueillis, dont une fille, et ensuite conduits à l'hôpital Dipumba. L'UNICEF a constaté ce jour la présence de deux corps brûlés dans l'enceinte du centre et d'autres quatre corps à 200 mètres et tout près du centre.

Plusieurs enfants et même le frère du centre Betu Bana rapportent avoir vu des creuseurs tuer **MPOYI KATOTOLO**, qui a été brûlé au rond-point de Maman Yemo le samedi 25. Après s'être défendu d'un groupe en lançant des coups de poing, un deuxième groupe est arrivé et quelqu'un l'a ceinturé, on lui a donné un coup sur la tête avec une barre de fer et il est tombé. On l'a jeté dans une tranchée avant de l'asperger d'essence pour le brûler. Katotolo est enregistré décédé à hôpital Dipumba par brûlure grave le 26 septembre.

KALAMI MPOYI de 9 ans, a été brûlé vif dans la cour de l'école Longo près de l'aéroport le vendredi 24 septembre, par un groupe de transporteurs qui leur auraient posé un guet-apens. A l'entrée de l'école se trouvait une foule qui se serait emparée de Kalami et serait rentrée dans l'école. L'enfant aurait été frappé et une fois à terre aurait été fixé au sol à l'aide d'une broche et brûlé vif. Ceci a été rapporté par deux témoins oculaires.

BILOMBA KABANGU (17 ans) a été tabassé le samedi 25 vers 11 heures du matin à l'Avenue Inga, vers le rond point de la Poste, par des creuseurs mélangés avec la population. Le témoin oculaire, qui connaissait Kabangi bien, dit que le garçon a été aspergé avec de l'essence et puis brûlé.

Enfant A de 12 ans raconte le suivant : « Le samedi 25 septembre 2004, nous étions au niveau du rond-point quand j'ai vu les creuseurs venir attraper un petit enfant, ils l'ont enveloppé dans une mousse et l'ont brûlé. Ils ont pris un autre enfant sur qui ils ont versé de l'essence avant de le brûler. Ensuite, ils ont attrapé un troisième et l'ont acheminé au rond-point Tshombela, un

quatrième au niveau de l'école primaire Monseigneur Kongolo, un cinquième au niveau du marché Maréchal avant de les brûler. J'ai pris peur et suis allé me réfugier dans une école près de la rivière Muya. Un policier est venu nous chercher pour nous acheminer au commissariat de la Mairie ».

KAMIKI, un jeune de la rue d'âge inconnu, aurait été abattu le 21 septembre avec un couteau et brûlé au pont Tshilamba. D'après un enfant de la rue un de ses amis le jeune **LUKUMUNEA** aurait été tabassé et après brûlé au quartier SIMIS le 25 septembre.

Enfants et jeunes battus à mort

Enfant B raconte que dans sa course hors de la parcelle du centre Don Bosco, il a vu un enfant de la rue d'environ 10 ans se précipiter dans le centre pour s'y mettre à l'abri ; il aurait été rattrapé par la foule et contraint à croiser ses mains sur le sommet de son crâne où un clou aurait été enfoncé à l'aide d'une barre à mines le tuant sur le coup.

MISENGA, un garçon qui fréquentait le centre Don Bosco, pendant l'attaque au dit centre le samedi 25 septembre, il a été appréhendé, battu et achevé avec une grosse pierre dans la cour du centre. Il a été ensuite conduit non loin pour être brûlé. Ceci sous les yeux d'un des frères du centre

Enfants égorgés

Le **centre Betu Bana**, situé dans le quartier de Bakwandiaga offre un hébergement et de l'alphabétisation à des enfants de la rue qui ont entre 7 et 18 ans. Le mardi 21 Septembre, une foule a détruit le mur d'enceinte en disant qu'ils cherchaient les jeunes de la rue plus âgés, en particulier le leader des jeunes de la rue Kanda, et apparemment aussi le chef Banza (tous les deux adultes). D'après les enfants et les frères du centre, la foule était munie de pierres, machettes, barres de fer, bêches, couteaux et bâtons. Parmi les attaqués il y avait des gens du quartier que des enfants et des encadreurs ont dit qu'ils pourraient les reconnaître. Un enfant d'environ 14 ans provenant du marché qui y cherchait refuge, a été égorgé devant le centre, sous les yeux du frère responsable du centre. Après, les creuseurs ont transporté le corps dans un véhicule à destination inconnue. Ils ont aussi battu le frère responsable et six enfants ont été blessés, dont un avec un couteau en pleine tête. Le centre a été pillé des médicaments, tenues et fournitures scolaires.

KABANA, une fille de 12 ans, a été vue égorgée le 25 septembre à Chachacha. Ceci a été rapporté par une fille récupérée dans un centre d'hébergement.

Enfants et jeunes rapportés noyés

Enfant C, garçon de 15 ans rapporte avoir été conduit au pont Tschilamba par les manifestants le samedi 25 septembre en compagnie d'un autre garçon. Il aurait été balancé dans la rivière après avoir été sérieusement battu. Il s'est sauvé parce qu'il savait nager, mais son compagnon est mort noyé car il avait été ligoté des mains et des pieds. Il dit avoir vu quatre autres personnes jetées dans la rivière aussi ligotées. Il dit avoir vu des gens battus fort et s'ils ne mouraient pas vite, ils étaient jetés dans la rivière. Aussi, deux témoins ont raconté avoir vu des enfants être mis dans des sacs et jetés vifs dans la rivière au niveau du pont Tschilamba. Les agents de police dans la poste près du pont ont nié avoir vu ces faits.

Témoignage D rapporte que le jeudi 23 septembre entre 8 et 10 heures du matin il a vu un groupe d'à peu près 200 creuseurs qui étaient en train de tabasser trois enfants qui avaient entre 15 et 17 ans. Après les avoir sérieusement battus, ils les ont introduits chacun dans un sac en raphia couleur blanche en position accroupie et les ont jetés dans la rivière.

Témoignage E rapporte que le 20 septembre vers 10 heures du matin il a été conduit par la foule au pont de Lubilanji où il a trouvé quatre enfants entre 15 et 17 ans encore en vie et trois autres déjà tués en train d'être mis dans des sacs blancs (appelés bandes vertes) et puis jetés dans la rivière. Il dit que les gens ont versé un litre d'essence sur son corps. Il a commencé à courir et au marché il a été sauvé par des militaires FARDC qui sont passés et l'ont mis dans un grand camion vers l'hôpital Dipumba (le témoin il figure enregistré à l'hôpital).

ANNEXE III

TEMOIGNAGES SUR DES ATTENTATS À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Ceux-ci ne sont que quelques témoignages parmi ceux récoltés lors des entretiens avec des jeunes et enfants de la rue hospitalisés à l'hôpital Dipumba ou dans des centres d'hébergement.

Témoin F, un garçon de 17 ans hospitalisé à Dipumba, présentait des traces de blessures profondes faites par des machettes à la tête, à la face, aux côtes, l'oreille gauche complètement recousue et des traces de brûlure à la gorge, à la poitrine et sur les jambes. Il raconte que le mardi 21 septembre vers 9h00 il était en train de balayer au marché lorsqu'il a été attaqué par un groupe de gens du marché qu'il connaissait sans plus de précisions. Ces personnes armées de machettes et autres objets contondants l'ont frappé en l'entraînant vers le pont où il a commencé à être brûlé avant que la police militaire l'ait sauvé.

Témoin G, un jeune homme de 20 ans hospitalisé à Dipumba, présentait des traces de coupures sur les jambes et l'épaule. Il raconte qu'au quartier SIMIS, le samedi 25 septembre vers 10/11 heures du matin, des creuseurs avec des policiers en civil qu'il connaissait déjà du marché lui ont donné des coups de couteau.

Témoins H et I ont rapporté comment ils ont été battus, avec une machette et un bâton allumé, dans le marché de Bakwayanga et puis amenés au pont Tshilamba. Un d'entre eux aurait été mené vers un container près du pont Tschilamba où d'autres jeunes blessés étaient gardés par la police et puis amenés par la police à l'hôpital Dipumba.

Témoin J, un garçon de 13 ans, raconte comment le samedi 25 septembre vers 14h00/ 15h00 il se serait rendu au marché de Bakwadjanga avec un ami. La foule les aurait poursuivis, son ami aurait réussi à fuir mais lui, il aurait été rattrapé, dénudé, frappé à coup de planches sur les côtes et à la tête et puis arrosé d'essence. Au moment d'être brûlé quelqu'un dans la foule se serait interposé.

Témoin K d'environ 20 ans, raconte qu'il a été capturé près de la Cathédral et amené au pont Tschilamba le samedi 25 septembre. Les gens ont brûlé un pneu et avec un bâton ils auraient inséré le morceau de pneu incandescent dans son anus. L'armée est arrivée et il a été amené dans leur camion à l'hôpital.

Témoin L, fille de 10 ans, raconte comment le samedi 25 elle se serait trouvée avec quelques autres filles jeunes de la rue entre 12 et 15 ans près de la prison centrale. Voyant la foule venir, elles se seraient cachées dans une ravine proche. Elles auraient été vues par un passant qui aurait alerté la foule armée et de machettes. Elle a été battue à coups de bâton, les autres jeunes de la rue auraient été rattrapées, battues et déshabillées. Ce sont les gardiens de la prison voisine qui seraient venus les sauver et les emmener au centre Betu Bana.

Témoin M rapporte comment un enfant d'âge non précisée, aurait été capturé et brûlé et puis amené à l'hôpital Dipumba.

ANNEX IV

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Autorités et Officiers Publics

Gouverneur de la Province, Dominique Kanku
Maire de la ville, Jean Tshimanga Mukala
Vice-Gouverneur des affaires politiques, Patrick Baluba Loji
Vice-Gouverneur des affaires économiques, finance et développement, Mme Brigitte Hatanyingelo Oyumba Emonganya
Bourgmestres des communes de Dibindi, Kanshi, Muya, Diulu et Bipemba
Chef du village de Luamuella, Placide Bukasa 2
Chargé de la Division des Affaires Sociales, Charles Fabishilashi
Inspecteur Provincial de la Police, Gen. JD Olenko
Inspecteur de Police du District Est, Majeur Tshibangu
Sous-commissariat de Lubilanj (pont), Lt Jean Claude
Commandant régional de la 5eme RM, Général Gabriel Amisi
Agence Nationale des Reinseignements
Procureur de la République, Floribert wa Kuteka
Président du Tribunal de Paix de Mbuji Mayi, Gaston Tshiminyi
Délégué provincial du MINAFFECE. Officier de Liaison avec la MONUC, Léon Moladja

Creuseurs et opérateurs économiques

Groupe de creuseurs dont quatre présidents des mines d'exploitation artisanale
Secrétaire du Conseil Provincial des Diamantaires
Conseiller Juridique du Conseil Provinciale des Diamantaires
Le PAD de la MIBA
Une douzaine de transporteurs, commerçants et hommes d'affaires étrangers

Médias

Radio Télévision Début Kasai (RTDK)
Radio Amazone
Radio Fraternité
Radio OKAPI

Partis politiques

Le PPRD
Le RCD
L'UDPS

Ainsi que des enfants et jeunes de la rue, des représentants de l'UNICEF, des organisations des droits de l'homme, humanitaires et de protection de l'enfant, et d'autres secteurs de la société civile tels que des églises, des étudiants et des professeurs universitaires.